

RAPPORT FINANCIER

**Rapport financier et comptes
audités de l'année close le 31
décembre 2016**

Documents complémentaires pour ce point : Mise à jour intermédiaire de la gestion financière pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 mars 2017 (UNAIDS/PCB(40)/17.8).

Action requise lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à : *adopter* le rapport financier et les comptes audités de l'année close le 31 décembre 2016

Incidence en termes de coût des décisions : aucune

Table des matières

Section I : Introduction	5
Section II : États financiers audités, tableaux annexés et notes afférentes aux comptes de l'année close le 31 décembre 2016	
Généralités	10
Certification des comptes	11
Lettre de transmission du Commissaire aux comptes	12
Opinion du Commissaire aux comptes	13
État I : État de la situation financière	
Toutes origines de fonds confondus au 31 décembre 2016	16
État II : État de la performance financière	
Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2016	17
État III : État des variations de l'actif net/situation nette	
Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2016	18
État IV : Tableau des flux de trésorerie	
Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2016	19
État V : État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016-2017 pour l'année close le 31 décembre 2016	20
Notes afférentes aux comptes	21
Exposé des objectifs	21
Base de préparation et de présentation	21
Principaux principes comptables	23
Informations à l'appui de l'État de la situation financière	30
Informations à l'appui de l'État de la performance financière	43
Tableau annexé 1 : État de la performance financière par segment	
Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2016	46
Rapprochement de l'État de la comparaison budgétaire (État V) et de l'État de la performance financière (État IV)	47
Tableau annexé 2 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2016	50
Tableau annexé 3 : Fonds supplémentaires	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2016	51
Tableau annexé 4 : Fonds extrabudgétaires	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2016	52
Section III : Informations sur la gestion	53
Tableau 4 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2016-2017 pour l'année close le 31 décembre 2016	54
Tableau 5 : Fonds supplémentaires	
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2016	56
Tableau 6 : Fonds extrabudgétaires	
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2016	57

Tableau 7 : Dépenses et fonds affectés au niveau des pays et des régions,
toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 201658

**Section IV : Rapport du Commissaire aux comptes pour l'année close le 31
décembre 201660**

SECTION I

INTRODUCTION

1. Conformément à la modalité de fonctionnement 5 (vi) du *Modus Operandi* du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida), le rapport financier de l'année close le 31 décembre 2016 est remis pour examen par le Secrétariat de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme, en vertu des procédures établies qui requièrent de ce dernier qu'il examine le rapport financier du Programme.
2. Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
3. C'est la cinquième année que les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés conformément aux normes IPSAS, ce qui continue d'optimiser la transparence, d'accroître la responsabilisation et d'améliorer les rapports financiers de l'ONUSIDA.
4. L'application des normes IPSAS n'a actuellement pas d'impact sur la préparation du budget de l'ONUSIDA – Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) – qui continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée. Cette méthode différant de la comptabilité d'exercice appliquée aux états financiers, un rapprochement entre le budget et les principaux états financiers est présenté conformément aux dispositions des normes IPSAS.
5. Le rapport présente les principales informations financières relatives aux recettes, aux dépenses, à l'actif net/situation nette et aux actifs et passifs du Programme, ainsi que des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et la situation nette. Ainsi, il fournit une vision complète de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2016.

Budget-plan de travail approuvé

6. L'UBRAF 2016-2021 est l'instrument qui permet au Programme commun de mettre en œuvre la Stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA adoptée par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 37^{ème} réunion d'octobre 2015. Il a pour objectif de soutenir la réalisation de la vision à long terme de l'ONUSIDA, à savoir : *zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au sida et zéro discrimination*.
7. Lors de sa 37^{ème} réunion d'octobre 2015, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé l'UBRAF 2016-2021 avec un budget de base d'US\$ 484,8 millions pour l'exercice biennal 2016-2017 (du même niveau que pour les quatre exercices biennaux précédents) ainsi que l'attribution d'US\$ 310,2 millions gérés par le Secrétariat et d'US\$ 174,6 millions à répartir entre les onze Coparrainants. Le Conseil a aussi demandé qu'on lui soumette un UBRAF révisé et davantage priorisé pour approbation lors de sa 38^{ème} réunion.
8. Lors de sa 38^{ème} réunion, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé l'UBRAF 2016-2021 définitif, priorisé et plus détaillé, établi sur la base des recommandations du Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme sur l'élaboration de l'UBRAF 2016-2021.

Recettes

9. En 2016, les recettes totales se sont élevées à US\$ 229,6 millions pour les fonds de base et hors budget de base, dont US\$ 180,4 millions mis à la disposition au titre de l'UBRAF et

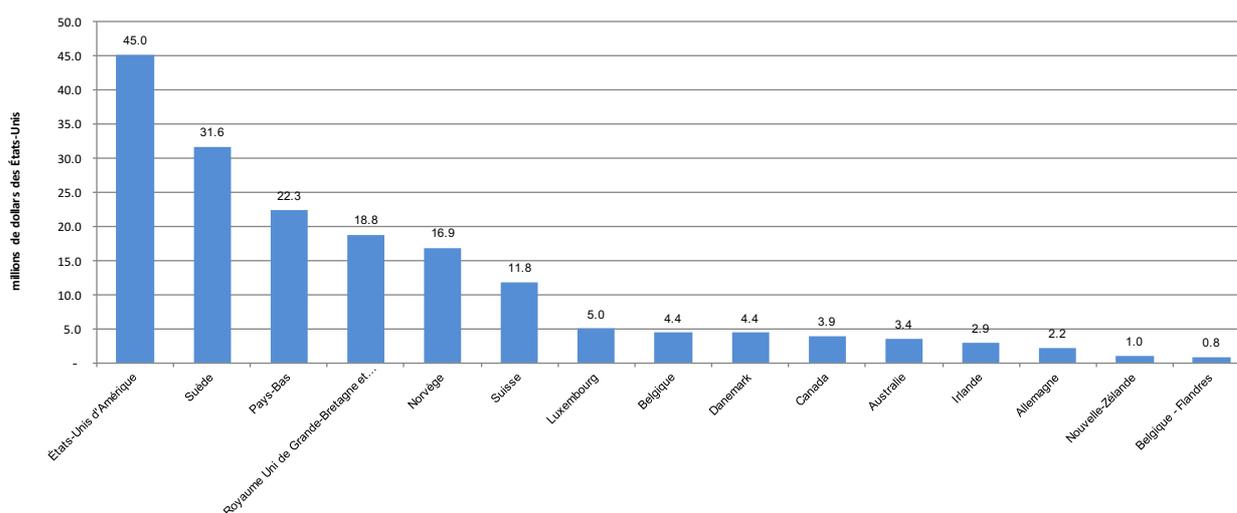
US\$ 49,2 millions au titre de fonds hors budget de base. Sur ces derniers, US\$ 48,3 millions ont été mis à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre de pays ou d'objectifs spécifiques et un solde d'US\$ 0,9 million représentait les produits financiers et gains actuariels au titre du Fonds pour paiements de fin de contrat. Le Tableau 1 (ci-dessous) fournit le détail des recettes pour 2016 et 2015.

Tableau 1 : Détail des recettes – Tous fonds confondus (en dollars des États-Unis)

Recettes	2016			Total 2015
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base	TOTAL	
Gouvernements	177 148 681	39 085 099	216 233 780	210 834 890
Organismes coparrainants	-	905 681	905 681	2 670 135
Autres	445 244	8 006 233	8 451 477	5 879 215
Produits financiers	2 784 217	1 213 295	3 997 512	6 512 021
Total général	180 378 142	49 210 308	229 588 450	225 896 261

10. Comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessus, des recettes totales d'US\$ 180,4 millions ont été mobilisées et mises à la disposition de l'UBRAF. Cela représente 75 % de l'objectif de mobilisation de ressources du Secrétariat d'US\$ 242,4 millions pour 2016 (contre US\$ 200,9 millions ou 83 % en 2015 et US\$ 232,8 millions ou 96 % en 2014), d'où un déficit de US\$ 62 millions par rapport au budget approuvé par le Conseil de Coordination du Programme. Le déficit d'US\$ 62 millions de 2016 est supérieur à ceux d'US\$ 42 millions et d'US\$ 9,6 millions de 2015 et 2014, respectivement. Le Graphique 1 (ci-dessous) présente le détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre de l'UBRAF pour 2016.

Graphique 1 : Détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre de l'UBRAF pour 2016 (en millions de dollars des États-Unis)



Dépenses

11. Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2016 se sont élevées à US\$ 227,0 millions dont US\$ 179,8 millions au titre de dépenses de l'UBRAF pour 2016-2017. Les dépenses au titre des fonds hors budget de base représentaient US\$ 40,5 millions. Sur un total d'US\$ 227,0 millions, US\$ 3,1 millions étaient liés à des dépenses de l'année précédente et US\$ 3,6 millions à des charges financières. Le Tableau 2 (ci-dessous) fournit le détail des dépenses par type de fonds pour 2016 et 2015.

Tableau 2 : Détail des dépenses – Tous fonds confondus (en dollars des États-Unis)

Dépenses	2016			Total 2015
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base	TOTAL	
2016	179 784 789	40 482 468	220 267 257	289 001 844
Charges financières	1 847 828	1 712 130	3 559 958	4 934 963
Total 2016	181 632 617	42 194 598	223 827 215	293 936 807
Dépenses de l'année précédente	1 452 334	1 700 041	3 152 375	-
Total général	183 084 951	43 894 639	226 979 590	293 936 807

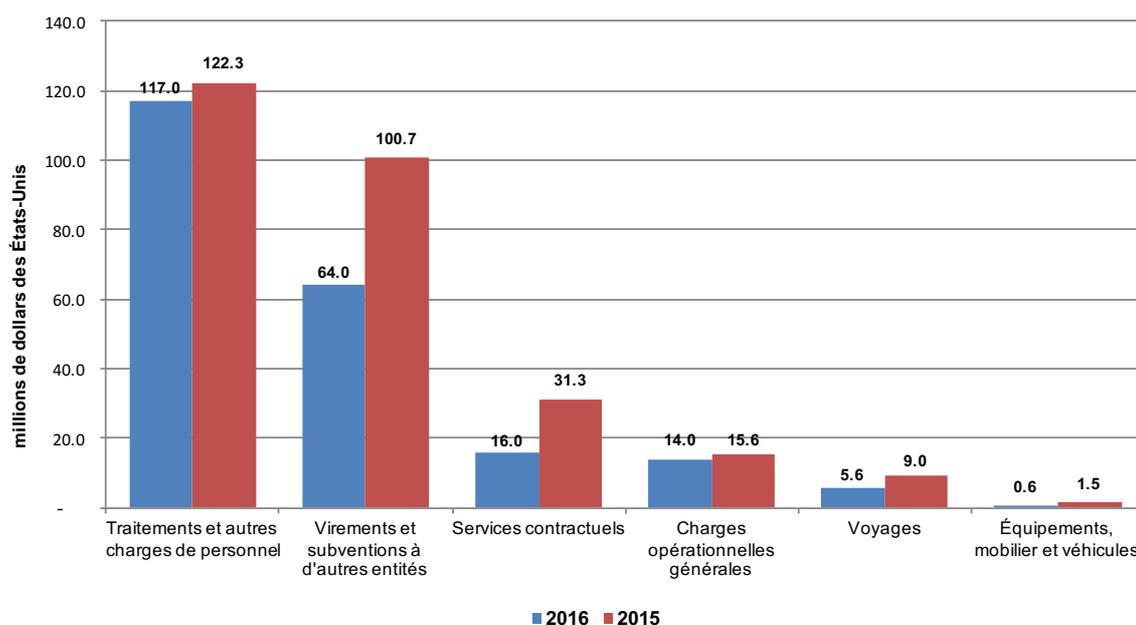
12. Compte tenu de l'important déficit de recettes du Programme commun projeté en 2016 et conformément à la décision 6.8 de la 37^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de veiller à ce que le Secrétariat soit suffisamment financé à partir de l'UBRAF, la moitié de l'allocation de base de l'UBRAF prévue pour 2016 a été fournie aux Coparrainants (US\$ 43,7 millions contre US\$ 87,3 millions pour le budget approuvé). Parallèlement, le financement de base du Secrétariat pour 2016 a été réduit de 10 % par rapport à l'UBRAF approuvé (soit une diminution d'US\$ 15 millions à US\$ 140 millions par rapport à US\$ 155 millions pour le budget approuvé).
13. En 2016, le Secrétariat s'est engagé dans un exercice destiné à se repositionner lui-même pour maximiser l'impact, avec une conception organisationnelle qui reflète une structure cohérente, des systèmes et des processus d'activité présentant un bon rapport coût-efficacité et efficaces, et de solides capacités internes pour fournir un appui de qualité. Grâce au repositionnement et parallèlement aux initiatives et mesures mises en place pour réduire les coûts et améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité, le Secrétariat a atteint son objectif de réduire de 10 %, soit d'US\$ 15 millions, sa part approuvée des dépenses de l'UBRAF (à US\$ 140 millions contre US\$ 155 millions pour le budget approuvé).
14. En outre, les dépenses totales de 2016 d'US\$ 227,0 millions représentaient une diminution d'US\$ 67,0 millions ou 23 % par rapport aux dépenses totales de 2015 d'un montant d'US\$ 293,9 millions. Cela est visible dans le Tableau 3 et le Graphique 2 (ci-dessous) qui montrent également une réduction des coûts dans les principales catégories de dépenses (par rapport à 2015).

Tableau 3 : Détail des dépenses par catégorie (en dollars des États-Unis)

Dépenses	2016	2015
Traitements et autres charges de personnel	117 013 794	122 345 371
Virements et subventions à d'autres entités	63 950 707	100 725 613
Services contractuels	15 965 227	31 324 307
Charges opérationnelles générales	13 958 955	15 622 990
Voyages	5 574 217	9 035 129
Équipements, mobilier et véhicules	561 633	1 472 388
Sous-total	217 024 533	280 525 798
Amortissements	706 534	705 153
Charges financières	3 559 958	4 934 963
ASHI et paiements de fin de contrat (valorisations actuarielles)	5 688 565	7 770 893
Total des dépenses	226 979 590	293 936 807

a/ **Exclut** des montants d'US\$ 5,7 millions pour 2016 et d'US\$ 7,8 millions pour 2015 relatifs à des dépenses au titre de l'assurance-maladie du personnel et du Fonds pour les

Graphique 2 : Détail des dépenses par principales catégories pour les années 2016 et 2015 (en millions de dollars des États-Unis)



Solde des fonds

15. Du fait de sa nature de programme financé par des contributions volontaires, l'ONUSIDA a besoin d'un solde de fonds qui lui sert de fonds de roulement pour initier et mettre en œuvre les activités dans l'attente de la réception des promesses de don fermes/des contributions. Pour garantir la continuité des activités d'une année sur la suivante, y compris le virement de fonds aux Coparrainants, il est nécessaire de disposer d'un solde de fonds suffisant à la fin de chaque année pour garantir le lancement et la mise en œuvre de l'UBRAF l'année suivante/l'exercice biennal suivant.
16. Lors de sa 26^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé la fixation d'un niveau maximum pour le solde net des fonds de l'UBRAF équivalent à 35 % (soit US\$ 170,0 millions) du budget biennal de l'ONUSIDA. De plus, lors de sa 36^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé le niveau minimum du solde net des fonds de l'ONUSIDA équivalent à 22 % (soit US\$ 107 millions) de son budget
17. Au 31 décembre 2016, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à US\$ 79,8 millions ou 16,5 % du budget biennal¹ (contre US\$ 82,6 millions ou 17,0 % au 31 décembre 2015). Ce niveau est inférieur au niveau minimum approuvé de 22 % (ou US\$ 107 millions) du budget biennal tel qu'approuvé par le Conseil de Coordination du Programme en juin 2015.
18. Bien que le solde net des fonds de l'UBRAF soit inférieur au niveau minimum approuvé, il convient de noter que le Secrétariat a réussi à maintenir le solde net des fonds presque au même niveau qu'en 2015 malgré un contexte difficile. Cela a été rendu possible grâce aux initiatives et mesures mises en place pour réduire les coûts et améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité, à l'exercice de repositionnement et au virement de 50 % des allocations des Coparrainants pour 2016.
19. Comme souligné dans le paragraphe 16, le solde des fonds de l'UBRAF correspond au fonds de roulement du Programme commun. Il permet le virement de fonds aux Coparrainants au début de chaque année et au Programme commun de fonctionner sans interruption. Cependant, comme le niveau du solde des fonds au 31 décembre 2016 reste au-dessous du solde minimal fixé par le Conseil de Coordination du Programme, le Secrétariat continuera de suivre de très près le solde des fonds et intensifiera la mobilisation des ressources pour veiller à ce que le solde des fonds soit maintenu à un niveau permettant une mise en œuvre efficace de l'UBRAF.

¹ Outre des dépenses d'US\$ 179,8 millions en 2016 au titre de l'UBRAF 2016-2017, un montant d'US\$ 2,7 millions a été affecté pendant l'année 2016 (représentant des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2017). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2016 destiné à couvrir les activités du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de 2017 s'élevait à US\$ 79,8 millions (US\$ 82,5 millions moins US\$ 2,7 millions mis en réserve pour les fonds affectés en 2016).

SECTION II

ÉTATS FINANCIERS, TABLEAUX ANNEXÉS ET NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2016

Cette section du rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2016. Les états financiers appropriés, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les tableaux annexés fournissent des détails contextuels et des explications à l'appui des fonds et des comptes spécifiques gérés par l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des systèmes financiers de l'OMS, pour l'année close le 31 décembre 2016.

Certification des comptes

Les états financiers, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui sont approuvés.



Joel Rehnstrom
Director, Planning, Finance
and Accountability

Joel Rehnstrom
Directeur, Département Planification,
Finance et Responsabilisation

7 mars 2017



Michel Sidibé
Executive Director
UNAIDS

Michel Sidibé
Directeur exécutif
ONUSIDA

République des Philippines
COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

LETTRE DE TRANSMISSION

3 avril 2017

Madame/Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Coordination du Programme le rapport et l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Michael G. Aguinaldo
Président de la Commission de vérification des comptes
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Madame/Monsieur le Président
Conseil de Coordination du Programme
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
Genève, Suisse



République des Philippines
COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au Conseil de Coordination du Programme Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'ONUSIDA, qui se composent de l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette, du tableau des flux de trésorerie, de l'état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année close à cette date, et des notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principaux principes comptables.

Notre opinion est que les états financiers joints présentent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2016, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons conduit notre mission de vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) publiées par le Conseil international des normes d'audit et d'assurance. En vertu de ces normes, nos responsabilités sont décrites dans la section sur les *Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers* de notre rapport. Nous sommes une entité indépendante de l'ONUSIDA conformément aux exigences éthiques requises pour la vérification des états financiers et nous avons honoré nos responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous considérons les informations probantes recueillies durant la mission comme suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Autres informations

La Direction est responsable des autres informations. Ces autres informations se composent des informations incluses dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'année close le 31 décembre 2016, mais n'incluent pas les états financiers ni notre rapport du Commissaire aux comptes sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'émettons aucune garantie d'aucune forme les concernant.

Dans le cadre de notre mission de vérification des états financiers, il nous incombe de prendre connaissance des autres informations et, ce faisant, d'évaluer si ces autres informations présentent ou non des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou aux informations que nous détenons et qui sont issues de nos vérifications, ou comportent autrement des anomalies significatives. Si les travaux que nous avons réalisés nous incitent à conclure que ces autres informations contiennent des anomalies significatives, nous sommes alors tenus d'en rendre compte. Nous n'avons aucune déclaration à faire à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des personnes en charge de la gouvernance concernant les états financiers

Conformément aux normes IPSAS, la Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle et sincère des états financiers, et de tout contrôle interne qu'elle estimera nécessaire pour faciliter la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la Direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, des problèmes relatifs à la poursuite de l'activité et en utilisant le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si la Direction prévoit de liquider l'ONUSIDA ou de cesser ses activités, ou ne dispose pas d'autre alternative réaliste que de le faire.

Les personnes en charge de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière de l'ONUSIDA.

Responsabilité du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers

Notre mission a pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport du Commissaire aux comptes incluant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un degré élevé d'assurance, mais ne garantit pas qu'une vérification réalisée conformément aux ISA détectera toujours une anomalie significative si elle existe. Les anomalies peuvent survenir d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si l'on pense raisonnablement qu'elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une mission de vérification réalisée conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et conservons un esprit critique tout le long des vérifications. Par ailleurs, nous :

- Identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et exécutons des procédures de vérification en réponse à ces risques, et obtenons des données probantes suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie résultant d'une erreur, la fraude étant susceptible de concerner une entente illicite, une contrefaçon, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le contournement d'un contrôle interne.
- Acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification qui soient adaptées aux circonstances, mais pas aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'ONUSIDA.
- Évaluons l'adéquation des principes comptables utilisés et du caractère raisonnable des estimations comptables et informations liées divulguées par la Direction.

- Concluons quant à l'adéquation de l'utilisation, par la Direction, du principe comptable de continuité de l'exploitation et, sur la base des données probantes obtenues, si des incertitudes significatives existent liées à des événements ou des situations susceptibles de faire planer un doute majeur sur la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'il existe des incertitudes significatives, nous sommes alors tenus, dans le rapport du Commissaire aux comptes, d'attirer l'attention sur les informations liées divulguées dans les états financiers, ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les données probantes de la vérification obtenues jusqu'à la date de notre rapport.
- Évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations divulguées, et si les états financiers présentent ou non une image fidèle et sincère des opérations et des événements sous-jacents.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de la mission de vérification et des constatations significatives de la vérification, y compris toute déficience majeure des contrôles internes identifiée durant notre mission.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l'ONUSIDA dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre mission de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'OMS.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également publié un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'ONUSIDA.

...



Michael G. Aguinaldo
Président de la Commission de
vérification des comptes
Commissaire aux comptes de la
République des Philippines

Quezon City, Philippines
3 avril

État I

État de la situation financière

Toutes origines de fonds confondues au 31 décembre 2016

(en dollars des Etats-Unis)

	Note	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (retraité)
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	4.1	153 686 718	143 987 301
Créances courantes	4.2	78 770 496	64 977 892
Créances sur le personnel	4.3	1 773 017	2 270 541
Paiements anticipés	4.4	3 411 564	2 500 542
Autres créances courantes	4.5	16 105	33 010
Total des actifs courants		237 657 900	213 769 286
Actifs non courants			
Créances non courantes	4.2	32 577 400	3 045 815
Immobilisations corporelles	4.6	21 837 096	22 338 229
Total des actifs non courants		54 414 496	25 384 044
TOTAL DES ACTIFS		292 072 396	239 153 330
PASSIFS			
Passifs courants			
Contributions reçues par avance	4.7	97 666	3 985 937
Dettes	4.8	4 462 852	4 971 197
Dettes envers le personnel	4.9	300 048	122 060
Avantages du personnel courants	4.1	8 842 146	9 558 559
Recettes différées courantes	4.11	21 933 665	2 090 090
Emprunts à long terme - part courante	4.12	583 415	-
Total des passifs courants		36 219 792	20 727 843
Passifs non courants			
Avantages du personnel non courants	4.10	63 642 278	60 699 610
Recettes différées non courantes	4.11	32 520 416	2 988 831
Emprunts à long terme - part non courante	4.12	21 233 916	21 592 366
Total des passifs non courants		117 396 610	85 280 807
TOTAL DES PASSIFS		153 616 402	106 008 650
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Actif net/réserves			
Fonds de réserve	4.13	35 000 000	35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations	4.14	6 586 285	6 020 555
Fonds commun		(10 647 411)	(8 763 033)
Fonds non soumis à restrictions		82 490 168	85 626 977
Fonds soumis à restrictions		45 490 897	34 376 900
Fonds pour la rénovation des bâtiments	4.15	4 350 224	3 890 000
Avantages du personnel		(24 554 122)	(20 497 314)
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement		(260 047)	(2 509 405)
TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		138 455 994	133 144 680
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		292 072 396	239 153 330

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes aux comptes font partie intégrante des états financiers.

État II

État de la performance financière

Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2016

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2016	31/12/2015 (retraité)
Produits			
Contributions volontaires	5.2		
Gouvernements		216 233 780	210 834 890
Organismes coparrainants		905 681	2 670 135
Autres		8 451 477	5 879 215
Produits financiers	5.3	3 997 512	6 512 021
Total des produits		229 588 450	225 896 261
Charges	5.4		
Traitements et autres charges de personnel		122 702 359	130 116 264
Virements et subventions à d'autres entités		63 950 707	100 725 613
Services contractuels		15 965 227	31 324 307
Charges opérationnelles générales		13 958 955	15 622 990
Voyages		5 574 217	9 035 129
Équipements, véhicules et mobilier		561 633	1 472 388
Amortissements		706 534	705 153
Charges financières		3 559 958	4 934 963
Total des charges		226 979 590	293 936 807
Total excédent/(déficit) pour l'année		2 608 860	(68 040 546)

État III

État des variations de l'actif net/situation nette

Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2016

(en dollars des Etats-Unis)

	Notes	31 décembre 2016	Variations 2016	Ajustements 2016	31 décembre 2015 (retraité)
Actif net/réserves	4.13				
Fonds de réserve	4.14	35 000 000			35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations		4 458 270			4 458 270
Ajustement des prêts		2 128 015	565 730		1 562 285
Total Fonds propres eng. ds immobilisations		6 586 285	565 730	-	6 020 555
Fonds commun					
Amortissement des immobilisations corporelles		(5 419 526)	(706 534)		(4 712 992)
Réserve de réévaluation		(5 227 885)	(1 177 844)		(4 050 041)
Total Fonds commun		(10 647 411)	(1 884 378)	-	(8 763 033)
Fonds non soumis à restrictions					
Fds de base de l'UBRAF non soumis à restrictions		82 490 168	(2 706 809)	(430 000)	85 626 977
Fonds soumis à restrictions					
Fds. supp. de l'UBRAF soumis à restrictions		28 643 154	6 344 891		22 298 263
Fonds extrabudgétaires		16 847 743	1 769 106	3 000 000	12 078 637
Total Fonds soumis à restrictions		45 490 897	8 113 997	3 000 000	34 376 900
Autres fonds					
Fonds pour la rénovation des bâtiments	4.15	4 350 224	30 224	430 000	3 890 000
Fonds pour les avantages du personnel					
Paiements de fin de contrat		2 703 745	2 049 526	(3 000 000)	3 654 219
Assurance-maladie du personnel		(27 007 422)	(5 688 565)	2 381 318	(23 700 175)
Fonds spécial d'indemnisation		(250 445)	(120 223)	321 136	(451 358)
Total Fonds pour les avantages du personnel		(24 554 122)	(3 759 262)	(297 546)	(20 497 314)
Fds pour les droits non inclus dans le traitement		(260 047)	2 249 358		(2 509 405)
Actif net/situation nette		138 455 994	2 608 860	2 702 454	133 144 680

État IV

Tableau des flux de trésorerie

Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2016

(en dollars des États-Unis)

	2016	2015 (retraité)
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles		
Excédent/(déficit) de l'année	2 608 860	(68 040 546)
Amortissements	706 534	705 153
(Augmentation)/diminution des créances courantes	(13 792 604)	32 264 563
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	(29 531 585)	(2 710 618)
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	497 524	(303 200)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	(911 022)	7 550 604
(Augmentation)/diminution des autres créances courantes	16 905	-
Augmentation/(diminution) des contributions reçues par avance	(3 888 271)	3 985 937
Augmentation/(diminution) des dettes	(508 345)	976 521
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	177 988	(156 648)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel courants	(716 413)	(7 494)
Augmentation/(diminution) des recettes différées courantes	19 843 575	(25 878 019)
Augmentation/(diminution) des recettes différées non courantes	29 531 585	2 653 634
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel non courants	2 942 668	8 287 145
Augmentation/(diminution) des autres dettes courantes	-	(17 127)
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles</i>	<u>6 977 399</u>	<u>(40 690 095)</u>
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités d'investissement		
(Augmentation)/dim. des acquisitions d'immobilisations corporelles	(205 401)	(139 477)
<i>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	<u>(205 401)</u>	<u>(139 477)</u>
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme - part courante	583 415	-
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme - part non courante	(358 450)	(78 863)
Ajustements directs de l'actif net/situation nette	2 702 454	-
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement</i>	<u>2 927 419</u>	<u>(78 863)</u>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents	<u>9 699 417</u>	<u>(40 908 435)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	<u>143 987 301</u>	<u>184 895 736</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	<u>153 686 718</u>	<u>143 987 301</u>

État V

État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels

UBRAF 2016-2017

pour la période close le 31 décembre 2016

(en dollars des États-Unis)

		Budget de base approuvé 2016-2017	Dépenses	Solde	Taux de mise en œuvre
		(a)	(b)	(c) = (a-b)	(d) = (b / a)
I.	Domaines de résultat				
1	Dépistage et traitement du VIH	51 245 000	12 726 485	38 518 515	24.8%
2	Élimination de la transmission mère-enfant	9 260 000	2 314 800	6 945 200	25.0%
3	Prévention du VIH chez les jeunes	27 410 000	6 897 538	20 512 462	25.2%
4	Prévention du VIH chez les populations clés	26 802 000	6 932 210	19 869 790	25.9%
5	Inégalités entre les sexes et violence sexiste	18 214 000	4 494 997	13 719 003	24.7%
6	Droits de l'homme, stigmatisation et discrimination	13 054 000	3 260 338	9 793 662	25.0%
7	Investissement et efficacité	10 906 000	2 726 486	8 179 514	25.0%
8	Intégration des services liés au VIH et à la santé	17 709 000	4 297 146	13 411 854	24.3%
	Total Coparrainants	174 600 000	43 650 000	130 950 000	25.0%
II.	Fonctions de base				
1	Leadership, plaidoyer et communication	84 218 000	37 525 668	46 692 332	44.6%
2	Partenariats, mobilisation et innovation	54 216 000	21 708 426	32 507 574	40.0%
3	Informations stratégiques	47 088 000	20 647 359	26 440 641	43.8%
4	Coordination, cohérence et aide à la mise en œuvre dans les pays	57 140 000	24 455 913	32 684 087	42.8%
5	Gouvernance et responsabilisation mutuelle	67 558 000	32 775 644	34 782 356	48.5%
	Total Secrétariat	310 220 000	137 113 010	173 106 990	44.2%
	Total général	484 820 000	180 763 010	304 056 990	37.3%

Différences de base

Capitalisation des actifs (205 401)

Remboursement de prêts (565 730)

Total des différences de base (771 131)

Différences de calendrier

Dépenses induites durant l'année précédente au titre de tous les fonds 3 152 375

Différences relatives aux entités

Dépenses au titre d'autres fonds 43 835 336

Total des dépenses selon l'État de la performance financière (État II) 226 979 590

226'979'590

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes aux comptes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES

1. EXPOSÉ DES OBJECTIFS

Par sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, le Conseil économique et social (ECOSOC) a porté création du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour « mettre en œuvre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur la co-appropriation, la collaboration au niveau de la planification et de l'exécution, et un partage équitable des responsabilités » qui regroupe actuellement onze organismes des Nations Unies appelés Coparrainants².

Le Programme est dirigé par un Directeur exécutif qui est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies sur recommandation des Coparrainants et rend directement compte au Conseil de Coordination du Programme, lequel fait fonction d'organe de gouvernance du Programme.

Les objectifs du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sont mentionnés dans le Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants portant création de l'ONUSIDA et dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Les objectifs de l'ONUSIDA ont été affinés et actualisés dans la nouvelle vision et le nouvel énoncé de mission de qui ont été avalisés par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 26^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010. Ceux-ci sont :

- **Unir les efforts** des Nations Unies, de la société civile, des gouvernements, du secteur privé, des institutions mondiales ainsi que des personnes vivant avec le VIH et les plus affectées par ce virus.
- **Exprimer haut et fort sa solidarité** avec les personnes les plus affectées par le VIH en vue de défendre la dignité humaine, les droits de l'homme et l'égalité des sexes.
- **Mobiliser des ressources** (politiques, techniques, scientifiques et financières) et en rendant chacun (soi-même et les autres) responsable des résultats.
- **Communiquer aux agents du changement** des informations stratégiques et des informations probantes pour qu'ils puissent exercer une influence et s'assurer que les ressources sont allouées là où elles auront le plus d'impact.
- **Soutenir un leadership participatif des pays** en vue de ripostes pérennes qui font partie intégrante et sont intégrées aux efforts nationaux en matière de santé et de développement.

2. BASE DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION

Les comptes de l'ONUSIDA sont tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants créant l'ONUSIDA. Les principes comptables et les pratiques de compte rendu financier appliqués par l'ONUSIDA sont en conséquence basés sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS.

² Lorsque l'ONUSIDA a été créé en 1994, le Programme regroupait six organismes du système des Nations Unies : le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale. Depuis lors, cinq organismes supplémentaires des Nations Unies, à savoir l'UNODC, l'OIT, le PAM, le HCR et ONU Femmes, sont devenus Coparrainants de l'ONUSIDA.

Les états financiers ont été préparés sur la base des principes de comptabilité d'exercice et de continuité de l'exploitation, et conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en appliquant le principe dit « du coût historique ». Lorsque les normes IPSAS ne prévoient rien concernant une norme spécifique, les normes comptables internationales (IFRS) appropriées ont été appliquées.

Monnaie fonctionnelle et conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'ONUSIDA est le dollar des États-Unis.

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des monnaies.

Les actifs et les passifs libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars aux taux de change opérationnels des Nations Unies en vigueur en fin d'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative est essentielle pour la préparation des états financiers de l'ONUSIDA. L'étude de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité.

Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues. Les estimations incluent, de façon non exhaustive, les obligations au titre des prestations définies d'assurance-maladie et les autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi (dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant), le risque financier inhérent aux créances, aux charges à payer et à l'ampleur de l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats des calculs actuariels sont susceptibles de différer de ces estimations.

États financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- État de la situation financière
- État de la performance financière
- État des variations de l'actif net/situation nette
- Tableau des flux de trésorerie
- État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels, et
- Notes afférentes aux comptes comprenant un résumé des principaux principes comptables et d'autres informations importantes.

Les principes comptables présentés ci-dessous ont été régulièrement appliqués lors de la préparation des états financiers pendant l'année considérée.

3. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS incluent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds en banque et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom de l'ONUSIDA conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'OMS. L'ONUSIDA a adopté les notes d'information de l'OMS pour présenter les principes comptables relatifs aux placements.

Les instruments financiers sont comptabilisés à partir du moment où l'OMS/ONUSIDA souscrit aux dispositions contractuelles desdits instruments et jusqu'à expiration des droits à recevoir les flux de trésorerie correspondants à ces actifs ou jusqu'à leur cession et, partant, jusqu'au moment où l'OMS/ONUSIDA a transféré en substance l'ensemble des risques et des avantages liés à la propriété de ces instruments. Les placements peuvent être classés comme des actifs ou des passifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde, détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente, et des dépôts bancaires et autres créances. Les achats et les ventes de placements sont tous comptabilisés à la date de l'opération.

Les actifs ou les passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : (i) ils sont détenus à des fins de transaction ou (ii) ils sont inscrits par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde. Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'État de la performance financière de l'OMS/ONUSIDA correspondant à la période où ils/elles se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les contrats d'échange (*swaps*), les contrats de change à terme et les options sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la norme IPSAS 29. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des objectifs de placement de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'OMS a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'État de la performance financière sur la base du rendement effectif.

Les placements disponibles à la vente sont classés comme pouvant être vendus lorsque l'OMS ne les a inscrits ni comme détenus à des fins de transactions ni comme détenus jusqu'à échéance. Les placements disponibles à la vente sont indiqués à la juste valeur (en tenant compte des coûts de transaction directement liés à leur acquisition), l'évolution de leur valeur étant comptabilisée dans l'actif net/situation nette. Les charges de dépréciation et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans l'État de la performance financière de l'OMS. Au 31 décembre 2016, l'OMS ne détenait aucun actif financier disponible à la vente.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les produits cumulés liés aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont inclus dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de

toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts serait négligeable. Les intérêts courus sont globalement détenus par l'OMS, ce qui inclut la portion attribuable à l'ONUSIDA liée à sa part dans les dépôts bancaires détenus par l'OMS pour son compte.

3.2 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation estimée après provision pour non recouvrement et après un examen minutieux de l'encours de créances. Les créances courantes correspondent à des sommes exigibles à 12 mois maximum à la date des états financiers, alors que les créances non courantes correspondent à des sommes exigibles à plus de 12 mois à la date d'arrêt des états financiers.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. Les évolutions de la provision pour créances douteuses sont comptabilisées dans l'État de la performance financière.

3.3 Stocks

Les stocks de l'ONUSIDA se composent uniquement de publications détenues pour distribution gratuite et sont sans valeur.

3.4 Paiements anticipés

Les paiements anticipés correspondent à des sommes payées à des fournisseurs pour des biens et des services non encore reçus. Des avances sont versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA en vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008, et aux avances versées aux Coparrainants de l'ONUSIDA pour leur permettre d'accomplir leur mission au titre de l'UBRAF 2016-2021, le cas échéant.

3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'une valeur d'US\$ 5 000 et supérieure sont comptabilisées comme des actifs non courants dans l'État de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées au coût à moins qu'elles n'aient été acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe, auquel cas elles sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux coûts historiques minorés des amortissements et dépréciations cumulés. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que leur valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable.

Acquisitions d'immobilisations corporelles

L'ONUSIDA a comptabilisé les équipements d'une valeur d'US\$ 5 000 et supérieure acquis en 2016 au titre des immobilisations corporelles. Les biens patrimoniaux n'ont pas été valorisés et ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Cessions

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit issu de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'État de la performance financière. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année et les pertes sont comptabilisées dans l'État de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation

tiennent également compte de l'obsolescence et de la détérioration des immobilisations corporelles.

Charges ultérieures

Les charges ultérieures liées aux principales rénovations et améliorations des immobilisations corporelles qui augmentent et étendent les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont évaluées à leur coût.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles autres que les terrains est calculé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire, comme suit :

Catégories d'actifs	Durée de vie utile estimée (en années)
Terrains	N/A
Bâtiments - définitifs	60
Bâtiments - provisoires	5
Aménagements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipements de bureau	3
Équipements de communication	3
Équipements audiovisuels	3
Équipements informatiques	3
Équipements de réseau	3
Équipements de sécurité	3
Autres équipements	3

3.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements et dépréciations cumulés. L'ONUSIDA ne comptabilise les immobilisations incorporelles que si la durée de vie utile de l'actif est supérieure à un an et sa valeur dépasse US\$ 100 000. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des « logiciels acquis en externe » s'échelonne de deux à six ans.

On considère que les immobilisations incorporelles ont une valeur résiduelle nulle dans la mesure où elles ne sont ni vendues ni cédées à la fin de leur durée de vie utile. Ces immobilisations sont examinées annuellement pour dépréciation.

3.7 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements. L'ONUSIDA examine chaque contrat de location annuellement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

3.8 Contributions reçues d'avance

Les contributions reçues d'avance proviennent d'accords juridiquement contraignants conclus entre l'ONUSIDA et ses donateurs en vertu desquels les fonds sont reçus en avance des montants concernés exigibles par l'organisation.

3.9 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs correspondant à des biens et des services que le Programme a reçus mais qu'il n'a pas encore payés. Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés au Programme ni payés. Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

3.10 Avantages du personnel

L'ONUSIDA comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme qui sont totalement exigibles à 12 mois après la fin de la période comptable pendant laquelle les employés ont exercé leurs fonctions,
- les avantages postérieurs à l'emploi,
- les autres avantages du personnel à long terme, et
- les indemnités de fin de contrat.

3.10a Avantages du personnel à court terme

Des passifs sont comptabilisés pour les avantages du personnel à court terme, notamment des postes tels que les traitements, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et les congés maladie payés, ainsi que les avantages non monétaires (soins médicaux, par exemple) pour le personnel en activité. Des hypothèses et des valorisations actuarielles ont été utilisées pour évaluer les congés annuels non pris. En outre, des passifs sont comptabilisés pour le montant des congés non pris, des congés dans les foyers différés et des heures supplémentaires acquises mais non payées à la date d'arrêté des états financiers et pour les allocations pour frais d'études exigibles à cette date mais non incluses dans les charges courantes.

3.10b Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi englobent les régimes de retraite, les soins médicaux et l'assurance-maladie après la cessation de service. Sont également inclus des avantages auxquels des membres du personnel admissibles ont droit en fin de contrat et qui comprennent les indemnités de rapatriement, de déménagement et de voyage pour le rapatriement. Les avantages postérieurs à l'emploi en vertu des régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies ajustée en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations de l'ONUSIDA à la Caisse commune des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière.

3.11 Coûts d'emprunt

L'ONUSIDA a souscrit, conjointement avec l'OMS, un prêt auprès des pouvoirs publics suisses et du Canton de Genève pour la construction du bâtiment de l'ONUSIDA/OMS. Ce prêt n'induit aucun coût d'emprunt. Les emprunts sont actuellement indiqués au coût amorti ; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'État de la performance financière pendant la période d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le prêt reçu par l'ONUSIDA est un prêt sans intérêt et l'avantage retiré par l'ONUSIDA de ce dispositif est comptabilisé comme une contribution en nature.

3.12 Recettes différées

Des recettes différées sont comptabilisées quand des accords contractuels liant juridiquement le Programme et ses donateurs (y compris les gouvernements, les organisations internationales et les institutions privées et publiques) sont confirmés et les fonds sont affectés et exigibles pendant des périodes ultérieures. Les recettes différées sont présentées comme non courantes si elles sont exigibles à plus d'un an par rapport à la date d'arrêté des comptes.

3.13 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont constituées pour des passifs et des charges futurs correspondant pour le Programme commun à des obligations juridiques ou implicites actuelles découlant d'événements passés qu'il devra probablement régler. Les provisions sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière et un passif correspondant sera inscrit dans l'État de la situation financière lorsque la survenue de l'obligation de règlement aura été vérifiée et pourra être raisonnablement estimée.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes annexes aux états financiers comme passifs éventuels et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'ONUSIDA n'a pas totalement la maîtrise.

3.14 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service.

3.15 Comptabilisation des produits

Contributions volontaires – L'ONUSIDA reçoit uniquement des contributions volontaires, lesquelles sont enregistrées selon une comptabilité d'exercice. Les contributions volontaires fondées sur des accords formels de financement signés par les deux parties sont

comptabilisées en produits au moment où l'accord devient exécutoire et lorsque le Programme prend le contrôle des actifs sous-jacents. Lorsque le donateur ne précise pas d'échéances de paiement ou lorsque les échéances de paiement se situent dans l'exercice en cours, les recettes sont comptabilisées immédiatement.

Les accords assujettis à des conditions, telles que la performance et/ou la réception de fonds, sont conditionnés à une date future prédéterminée et une fois ces accords établis, une créance est comptabilisée et un produit différé correspondant inscrit au passif. Le produit est comptabilisé lorsque la condition est satisfaite.

Contributions en nature ou sous forme de service - Les contributions de biens ou de services reçues en nature ou sous forme de service sont comptabilisées pendant l'exercice durant lequel l'ONUSIDA les a reçues. Elles sont comptabilisées et indiquées en produits et en charges au niveau des fonds hors budget de base, à leur juste valeur telle qu'estimée au plus précis.

3.16 Comptabilisation des charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment de la livraison des biens ou de la fourniture des services et non lorsque les fonds ou équivalents sont payés.

3.17 Informations sectorielles sur la comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des recettes et des dépenses ainsi que des activités spécifiques engagées pour atteindre leurs objectifs, et de prendre de meilleures décisions pour l'allocation future des ressources. Les cinq types de fonds de l'ONUSIDA sont : les fonds de base de l'UBRAF, les fonds supplémentaires de l'UBRAF, les fonds extrabudgétaires, le fonds commun et le fonds pour les avantages du personnel et autres. Les virements entre les fonds susceptibles d'entraîner une duplication des produits et/ou des charges (y compris des coûts d'appui au Programme) sont éliminés au moment de la consolidation. Les actifs et les passifs de l'ONUSIDA ne sont pas affectés à des fonds individuels dans la mesure où ils appartiennent au Programme, mais les soldes de chaque fonds et les réserves opérationnelles sont comptabilisés.

3.18 Tableau des flux de trésorerie

Le Tableau des flux de trésorerie (État IV) a été préparé selon la méthode indirecte.

3.19 Comparaison avec le budget

L'UBRAF continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée ; il est présenté dans les états financiers sous la forme de l'État V, État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels. Le Conseil de Coordination du Programme approuve l'UBRAF, et les états financiers de l'ONUSIDA couvrent toutes les activités du Programme.

Comme stipulé par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable au budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences entre les formats et les modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget. Les bases utilisées pour établir le budget et les états financiers étant différentes, et afin de faciliter leur comparaison, le rapprochement des montants réels présentés dans l'État V et des montants réels présentés dans l'État II et l'État IV est inclus dans les notes afférentes aux états financiers.

3.20 Note sur le retraitement des soldes

À compter du 1^{er} janvier 2016, l'Organisation a modifié ses principes comptables pour enregistrer les avantages du personnel conformément à la norme IPSAS 39. De ce fait, des gains et pertes actuariels au titre de l'Assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) et du Fonds spécial d'indemnisation ont été directement comptabilisés dans l'actif net/situation nette. L'effet de ce changement de principe comptable a été comptabilisé de façon rétrospective, ce qui a nécessité un retraitement des chiffres comparables de 2015.

L'impact sur l'État de la performance financière se présente comme suit :

Description	ASHI	Fonds spécial d'indemnisation	Total
	(dollars des États-Unis)	(dollars des États-Unis)	(dollars des États-Unis)
Impact sur l'État de la performance financière			
Produits financiers		(10 342)	(10 342)

L'impact sur l'État de la situation financière se présente comme suit :

Description	ASHI	Fonds spécial d'indemnisation	Total
	(dollars des États-Unis)	(dollars des États-Unis)	(dollars des États-Unis)
Impact sur l'État de la situation financière			
Passifs non courants			
Avantages du personnel non courants	(6 556 842)	(283 682)	(6 840 524)
Actif net/situation nette			
Fonds pour les avantages du personnel	6 556 842	283 682	6 840 524

4. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS comprennent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement et les soldes des comptes d'avances et autres soldes bancaires détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour couvrir les engagements en numéraire à court terme plutôt que les investissements ou à d'autres fins. Le solde de l'OMS inclut également la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus pour le compte de l'ONUSIDA s'élevaient à US\$ 153 686 718 (US\$ 143 987 301 au 31 décembre 2015).

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Encaisse et fonds en banque (comptes d'avances)	132 202	99 826
Trésorerie détenue par l'OMS pour l'ONUSIDA	<u>153 554 516</u>	<u>143 887 475</u>
Total de la trésorerie (et équ.) détenue par l'OMS	<u><u>153 686 718</u></u>	<u><u>143 987 301</u></u>

Placements

Les détails des principes et méthodes comptables significatifs adoptés, des critères de comptabilisation et de décomptabilisation, des bases d'évaluation et des bases de comptabilisation des gains et des pertes sont présentés dans la rubrique Principes comptables.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont la préservation du capital, le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps et l'optimisation de la rentabilité des placements. La politique de l'OMS en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme – en attente de la mise en œuvre de programmes, ou à plus long terme pour le règlement des passifs, au sein des autres fonds à long terme de l'Organisation.

Les placements à court terme, qui sont des fonds détenus dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, sont placés en instruments de trésorerie, en dépôts à terme et en obligations à court terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité, conformément à la politique de placement approuvée. Les placements classés comme « actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons tactiques de placement à court terme, les gestionnaires de placements externes de ces portefeuilles peuvent périodiquement décider d'allonger temporairement la durée moyenne de ces portefeuilles à un peu plus d'un an. Cela ne modifiera pas la classification en « court terme » de ces actifs financiers sauf si l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et la durée de leur référentiel ont été allongés à plus d'un an. Les placements détenus jusqu'à échéance dont l'échéance est inférieure à un an sont classés comme des actifs courants au poste « Actifs financiers au coût amorti ».

Les placements à long terme servent pour les fonds gérés pour le compte des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placement approuvée, et correspondent à des investissements dans des obligations à moyen et long terme d'États, d'organisations et

d'entreprises de haut niveau de qualité. Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde lors de leur première comptabilisation dans le portefeuille du Fonds des paiements de fin de contrat sont classés en « placements à long terme » en fonction de l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et de la durée de leur référentiel, lesquels sont tous les deux supérieurs à un an.

Exposition au risque

L'ONUSIDA est exposé aux mêmes risques financiers que l'OMS, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix. On utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines de ces expositions aux risques. Conformément au Règlement financier de l'OMS, les fonds dont l'utilisation n'est pas prévue dans l'immédiat peuvent être placés. Tous les placements sont réalisés dans le cadre de politiques d'investissement approuvées par le Directeur général de l'OMS. L'OMS nomme des gestionnaires externes pour assurer la gestion de certains portefeuilles conformément à des directives de mission définies. Le Comité consultatif pour les investissements (*Advisory Investment Committee*) examine régulièrement les politiques d'investissement, la performance des placements et le risque d'investissement de chaque portefeuille. Ce comité est composé d'experts en investissement venant de l'extérieur qui sont autorisés à émettre des recommandations d'investissement à l'intention du Directeur général de l'OMS.

Risque de crédit

L'ONUSIDA est confronté aux mêmes risques de crédit que l'OMS et fournit des informations complètes concernant ceux-ci. Les placements de l'OMS sont très diversifiés afin de limiter son exposition au risque de crédit inhérent à une même contrepartie. Les placements sont largement répartis entre de nombreuses contreparties et des critères minimaux de qualité de crédit et des limites maximales d'exposition à une contrepartie (et à un groupe de contreparties liées) ont été établis dans les directives de mission. Ces limites s'appliquent aux portefeuilles gérés directement en interne par l'Unité Trésorerie de l'OMS et aux portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements externes. En outre, l'Unité Trésorerie contrôle l'exposition globale aux contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe afin d'assurer le suivi et la gestion de l'exposition totale aux contreparties.

Pour minimiser le risque de crédit et de liquidité lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes s'étant vues attribuer une notation de crédit élevée par des agences de notation de premier plan. L'Unité Trésorerie de l'OMS examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières agréées et prend des mesures rapides en cas de révision à la baisse d'une notation de crédit.

Risque de taux d'intérêt

L'ONUSIDA est exposé au risque de taux d'intérêt par le biais des placements à revenu fixe à court et à long terme. La durée d'un investissement est un indicateur de sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2016, la durée effective moyenne des placements de l'OMS était de 0,5 an pour les placements à court terme et de 6,6 ans pour les placements à long terme. La durée des placements à long terme a été allongée du fait de l'achat d'instruments obligataires à plus long terme afin d'avoir un meilleur alignement par rapport à la durée des engagements financés par ces placements.

Les gestionnaires de placements externes sont susceptibles d'utiliser, dans le respect de directives strictes, des instruments dérivés à revenu fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt. Habituellement, les instruments de taux sont utilisés pour gérer la durée du portefeuille et le positionnement stratégique sur la courbe des taux.

Risque de change

L'ONUSIDA reçoit des contributions volontaires et effectue des paiements dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. Il est ainsi exposé à un risque lié aux fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes de change liés à l'achat/la vente de monnaies et à la réévaluation des soldes de trésorerie, ainsi que tous les autres écarts de change, sont ajustés au niveau des fonds et comptes ayant droit aux intérêts au titre du plan de répartition des intérêts. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur en fin d'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats de change à terme. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'État de la performance financière.

Couverture des risques de change sur les coûts salariaux futurs

La valeur en dollar des charges salariales dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis (en franc suisse, par exemple) en 2017 est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change vis-à-vis du dollar grâce à la conclusion de contrats de change à terme en 2016. Au 31 décembre 2016, les contrats de change à terme à des fins de couverture représentaient CHF 17,3 millions. Les pertes latentes nettes sur ces contrats s'élevaient à US\$ 0,7 million au 31 décembre 2016 (contre des pertes nettes d'US\$ 0,9 million au 31 décembre 2015). Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à l'échéance des contrats et affectés en 2017.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes

Le risque de change résulte des écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ultérieurement comptabilisés. Un programme mensuel est en place pour fournir une protection contre ce risque de change. Des positions nettes sont calculées chaque mois dans chaque devise pour les créances et les dettes et chaque position nette significative en devise est couverte par l'achat ou la vente d'un contrat de change à terme de montant égal et de sens opposé.

À la fin de chaque mois, ces positions sont rééquilibrées en fonction des niveaux fixés pour les taux de change mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes de change latents correspondants induits par les variations des créances et des charges à payer nettes. Au 31 décembre 2016, l'ensemble des contrats de couverture de change à terme par devise de l'ONUSIDA se présentait comme suit :

Contrats de change à terme vendus	Total du montant vendu	Total du montant acheté	Gains/(pertes) latents
		(dollar des États-Unis)	(dollar des États-Unis)
Dollar canadien	4 860 000	3 590 525	(17 268)
Euro	4 500 000	4 710 653	(50 379)
Livre sterling	30 000 000	36 732 360	(300 756)
Total		45 033 538	(368 403)

4.2 Créances

Au 31 décembre 2016, les contributions à recevoir s'élevaient à US\$ 111,3 millions (US\$ 68 millions au 31 décembre 2015). Sur ce montant, US\$ 56,6 millions correspondaient à des encours de lettres de crédit du Gouvernement des États-Unis et US\$ 54,7 millions représentaient des sommes à recevoir exigibles lors d'exercices futurs (réparties entre des créances courantes et des créances exigibles en 2018 et au-delà). Une provision pour créances douteuses a été constituée après examen de l'encours des créances pour US\$ 0,2 million.

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Créances courantes		
UBRAF	52 221 701	46 638 488
Fonds supplémentaires	21 253 977	15 815 678
Fonds extrabudgétaires	5 541 409	2 770 317
Provision pour créances douteuses sur fonds extrabudgétaires	(246 591)	(246 591)
Total des créances courantes	<u>78 770 496</u>	<u>64 977 892</u>
Créances non courantes		
UBRAF	28 940 839	1 687 289
Fonds supplémentaires	2 144 122	1 301 542
Fonds extrabudgétaires	1 435 455	-
Autres	56 984	56 984
Total des créances non courantes	<u>32 577 400</u>	<u>3 045 815</u>
Total des créances	<u>111 347 896</u>	<u>68 023 707</u>

4.3 Créances sur le personnel

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris relatives au traitement, au loyer, à l'allocation pour frais d'études des enfants et aux frais de voyages. Les avances sont recouvrées périodiquement par des retenues sur les traitements, sauf en ce qui concerne les allocations pour frais d'études qui sont réglées à la fin de l'année scolaire. Les membres du personnel international sont habilités à recevoir une avance égale au montant estimé de l'allocation pour frais d'étude de chaque enfant en début d'année scolaire et sont réglés à la fin de celle-ci.

Au 31 décembre 2016, l'encours des créances sur le personnel s'élevait à US\$ 1,8 million et incluait les avances sur traitement, sur loyers, sur voyages et sur allocations pour frais d'études (US\$ 2,3 millions au 31 décembre 2015). Les avances au titre des allocations pour frais d'études correspondent aux avances consenties aux membres du personnel pour l'année scolaire 2016-2017.

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Créances sur le personnel		
Avances sur traitement	111 439	149 073
Avances relatives aux loyers	233 272	383 430
Avances sur allocations pour frais d'études	1 407 002	1 512 463
Avances relatives aux frais de voyage	20 607	54 410
Cotisations d'assurance prévues pour congés de maladie	697	71 527
Autres avances relatives au personnel	-	99 638
Total des créances sur le personnel	<u>1 773 017</u>	<u>2 270 541</u>

4.4 Paiements anticipés

Au 31 décembre 2016, le montant total des paiements anticipés s'élevait à US\$ 3,4 millions (US\$ 2,5 millions au 31 décembre 2015). Sur ce montant, US\$ 3,2 millions correspondent à des paiements à des fournisseurs en anticipation de la réception de biens ou de services qui seront comptabilisés en charges en 2017. Le montant restant d'US\$ 0,2 million concerne des avances versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Paiements anticipés	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Avances au PNUD	250 330	542 247
Avances aux Coparrainants	-	1 725 000
Avances aux fournisseurs	3 161 234	233 295
Total des paiements anticipés	3 411 564	2 500 542

4.5 Autres créances courantes

Au 31 décembre 2016, l'encours des autres créances représentait US\$ 16 105 et concernait principalement des créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

4.6 Immobilisations corporelles

Bâtiment

La valeur comptable du bâtiment de l'ONUSIDA au Siège a été établie au coût minoré de l'amortissement. Le bâtiment a été construit en commun avec l'OMS et sa propriété est également comptabilisée pour moitié de sa valeur avec cette dernière. Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit a été mis à disposition par les pouvoirs publics suisses à titre gratuit. Le montant du terrain n'est donc pas évalué ni indiqué dans les états financiers. La durée de vie utile estimée du bâtiment a été évaluée à 60 ans et il est amorti selon la méthode linéaire.

Matériels et équipements

L'ONUSIDA a inscrit au bilan tous les matériels et équipements d'une valeur égale ou supérieure à US\$ 5 000 acquis en 2016. La valeur des actifs acquis en 2016 a été amortie sur la durée de vie utile estimée suivant la méthode linéaire. Des équipements d'un coût initial total d'US\$ 460 735 ont été totalement amortis et sont toujours utilisés par le Secrétariat.

	Bâtiments	Aménage-ments	Véhicules	Équipements de communication et informatiques	Autres équipements	Total
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)			
Coût ou juste valeur	25 613 445	11 298	831 502	315 237	279 739	27 051 221
Amortissement cumulé	(3 842 019)	(7 909)	(369 577)	(285 897)	(207 590)	(4 712 992)
Total Valeur comptable au 31 décembre 2015	21 771 426	3 389	461 925	29 340	72 149	22 338 229
Variation entre le 1er et le 31 décembre 2016						
Acquisitions	-	-	138 701	6 350	60 350	205 401
Cessions						
Amortissement	(426 891)	(2 259)	(189 095)	(22 399)	(65 890)	(706 534)
Total des immobilisations corporelles	21 344 535	1 130	411 531	13 291	66 609	21 837 096

Immobilisations incorporelles

Le Programme ne comptabilise aucune immobilisation incorporelle.

Stocks

Le Secrétariat ne détenait que des publications destinées à être distribuées dont la valeur de réalisation est nulle. Le coût des publications passé en charges en 2016 s'élevait à US\$ 60 044.

4.7 Contributions reçues d'avance

Il s'agit des fonds reçus par avance pour des activités débutant en 2017. Le montant total des contributions reçues d'avance en 2016 s'est élevé à US\$ 0,1 million.

4.8 Dettes

Elles correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs pour des biens et des services. Le total des dettes au titre des activités du programme de l'ONUSIDA au 31 décembre 2016 s'élevait à US\$ 4,5 millions (US\$ 5 millions au 31 décembre 2015).

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Dettes		
Dettes envers les fournisseurs	1 273 580	2 160 907
Dettes envers les participants aux réunions non membres du personnel	-	24 190
Dettes cumulées au titre des biens et services	3 144 995	2 505 189
Autres dettes	44 277	280 911
Total des dettes	<u>4 462 852</u>	<u>4 971 197</u>

4.9 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel au 31 décembre 2016 s'élevait à US\$ 0,3 million (US\$ 0,1 million au 31 décembre 2015). Ce montant correspond aux sommes exigibles au titre des traitements et d'autres engagements relatifs au personnel.

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Dettes envers le personnel		
Traitements à payer	224 621	121 067
Autres dettes envers le personnel	75 427	993
Total des dettes envers le personnel	<u>300 048</u>	<u>122 060</u>

4.10 Avantages du personnel

Les passifs relatifs aux avantages du personnel de l'ONUSIDA sont calculés par des actuaires professionnels. Les études des actuaires commandées par l'OMS ont déterminé différents passifs à comptabiliser pour couvrir différents avantages du personnel, conformément aux normes IPSAS, pour l'OMS, l'ONUSIDA et d'autres entités non consolidées au 31 décembre 2016. Les études actuarielles professionnelles ont été basées sur des données relatives au personnel et des informations relatives aux paiements passés. Selon les études actuarielles, le passif total au titre des avantages du personnel s'élevait à US\$ 129,1 millions (dont US\$ 72,5 millions sont enregistrés dans nos comptes) au 31 décembre 2016

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (retraité)
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Avantages du personnel courants		
Paiements de fin de contrat	8 837 601	9 548 993
Fonds spécial d'indemnisation	4 545	9 566
Total des avantages du personnel courants	8 842 146	9 558 559
Avantages du personnel non courants		
Paiements de fin de contrat	10 966 361	11 131 578
Assurance-maladie après la cessation de service	52 140 338	48 833 091
Fonds spécial d'indemnisation	535 579	734 941
Total des avantages du personnel non courants	63 642 278	60 699 610
Avantages du personnel		
Paiements de fin de contrat	19 803 962	20 680 571
Assurance-maladie après la cessation de service	52 140 338	48 833 091
Fonds spécial d'indemnisation	540 124	744 507
Total des avantages du personnel	72 484 424	70 258 169

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent le Programme commun, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Le fonds pour les paiements de fin de contrat est financé par une provision budgétaire sur les salaires et les indemnités de poste fixée pour 2016-2017.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement le Programme commun et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

L'étude actuarielle au 31 décembre 2016 a estimé que le passif total au titre des paiements de fin de contrat (hors congés annuels) s'élevait à US\$ 12,1 millions (US\$ 12,1 millions au 31 décembre 2015). Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ ni des résiliations d'engagement par accord mutuel.

Les droits au titre des congés annuels représentaient US\$ 7,7 millions au 31 décembre 2016. Le passif a été réduit d'US\$ 0,8 million par rapport au total d'US\$ 8,5 millions en 2015.

Assurance-maladie après la cessation de service

L'ONUSIDA participe à un régime d'assurance-maladie, l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS, qui est géré en tant qu'entité distincte et doté de son propre dispositif de gouvernance. Cette assurance rembourse les dépenses engagées par les membres du personnel, les personnes reconnues comme étant à leur charge et les fonctionnaires retraités pour des soins médicaux reconnus. Elle est financée par des cotisations des participants et du Programme.

L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2016 ont été déterminées par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. À cette date, elles s'élevaient à US\$ 108,7 millions (US\$ 98,3 millions au 31 décembre 2015 après retraitement) dont US\$ 56,6 millions étaient financés, ce qui laissait un passif non financé d'US\$ 52,1 millions qui est indiqué dans l'État de la situation financière. Des informations supplémentaires concernant l'assurance-maladie du personnel figurent dans le Rapport annuel sur le régime d'assurance-maladie du personnel.

Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), le gain actuariel d'US\$ 2,4 millions a été directement transféré à l'actif net/situation nette en 2016 et une somme supplémentaire d'US\$ 5,7 millions a été imputée aux frais de personnel dans l'État de la performance financière.

Il convient de noter que bien que l'étude actuarielle de l'assurance-maladie après la cessation de service indique un passif non financé d'US\$ 52,1 millions au 31 décembre 2016, à la suite de la décision de la 30^{ème} réunion (juin 2012) du Conseil de Coordination du Programme de financer totalement les passifs liés au personnel du Programme à partir du solde des fonds, un montant total d'US\$ 25,1 millions a aussi été affecté au financement du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service. De ce fait, le passif non financé de cette assurance s'élevait à US\$ 27 millions au 31 décembre 2016 (c'est-à-dire US\$ 52,1 millions selon l'étude actuarielle moins le financement d'US\$ 25,1 millions).

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel admissible, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans la mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'ONUSIDA considère le Fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

En vertu de l'étude actuarielle, le passif total s'élevait à US\$ 0,54 million au 31 décembre 2016 (US\$ 0,74 million au 31 décembre 2015 après retraitement). Conformément à la norme IPSAS 39, le gain actuariel d'US\$ 0,3 million a été directement transféré à l'actif net/situation nette en 2016 et une somme supplémentaire d'US\$ 0,1 million a été comptabilisée en charge dans l'État de la performance financière.

Calculs actuariels

Avantages du personnel, selon l'évaluation actuarielle

Tableaux d'information conformes aux normes IPSAS au 31 décembre 2016

Description	Assurance-maladie après la cessation de service (en dollars des États- Unis)	Paiements de fin de contrat, hors congés annuels non pris (en dollars des États- Unis)	Fonds spécial d'indemnisation (en dollars des États- Unis)
RAPPROCHEMENT DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (DBO)			
DBO au 31 décembre 2015	98 342 714	12 137 553	744 507
Coût des services pour 2016	10 217 824	1 083 481	92 855
Intérêts sur DBO pour 2016	2 849 565	348 925	27 368
(Paiements réels bruts au titre des prestations post service en 2016)	(233 432)	(1 583 569)	(3 470)
(Charges administratives réelles au titre des prestations post service en 2016)	(15 000)		
Cotisations réelles des participants retraités en 2016	136 749		
Amendements au plan	(59 709)		
(Gain)/perte actuarielle au titre des DBO	(2 533 452)	155 110	(321 136)
DBO au 31 décembre 2016	108 705 259	12 141 500	540 124
RAPPROCHEMENT DES ACTIFS			
Actifs SHI au 31/12/15, net de la provision au titre de l'article 470.1	49 509 623		
(Paiements réels bruts totaux au titre des avantages pour 2016)	(4 095 930)	(1 583 569)	(3 470)
(Charges administratives réelles totales au titre du SHI en 2016)	(263 191)		
Cotisations totales réelles des participants au titre du SHI en 2016	3 227 260		
Cotisations totales réelles de l'ONUSIDA en 2016	6 283 633	1 583 569	3 470
(Augm.)/Dimin. de la provision au titre de l'article 470.1 en 2016	552 000		
Intérêt sur les actifs nets SHI administrés par l'OMS pour 2016	1 503 660		
Gain/(perte) sur actifs du plan en 2016	(152 134)		
Actifs SHI au 31/12/16, net de la provision au titre de l'article 470.1	56 564 921	0	0
RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DES OBLIGATIONS FINANCIÈRES			
Obligations au titre des prestations définies (DBO)			
Actives	97 709 657	12 141 500	435 161
Inactives	10 995 602		104 963
Total DBO	108 705 259	12 141 500	540 124
Actifs du plan			
(Actifs bruts du plan)	(58 017 921)		
Compensation au titre de l'article 470.1 du Règlement OMS	1 453 000		
(Actifs nets du Plan)	(56 564 921)		
(Actif)/Passif net comptabilisé dans l'État de la situation financière	52 140 338	12 141 500	540 124
(Actif)/Passif courant		1 175 139	4 545
(Actif)/Passif non courant	52 140 338	10 966 361	535 579
(Actif)/Passif net comptabilisé dans l'État de la situation financière	52 140 338	12 141 500	540 124
Charges annuelles pour 2016			
Coût des services	10 217 824	1 083 481	92 855
Coût des intérêts	1 345 905	348 925	27 368
Réévaluations	(2 381 318)	155 110	
(Crédit)/coût des services passés	(59 709)		
Total des charges comptabilisées dans l'État de la performance financière	9 122 702	1 587 516	120 223
Cotisations attendues pour 2017			
Cotisation attendue de l'Organisation en 2017			
Cotisations de l'ONUSIDA	3 986 000	1 191 477	4 622
Cotisations des participants	608 000		
Total des cotisations attendues pour 2017	4 594 000	1 191 477	4 622
Analyse de la sensibilité			
DBO 31 décembre 2016			
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	84 026 354		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	108 705 259		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	142 320 973		
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1 %	144 361 031	13 232 673	680 438
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	108 705 259	12 141 500	540 124
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1 %	83 324 032	11 196 038	437 298

Hypothèses et méthodes adoptées pour les évaluations actuarielles

Chaque année, le Programme identifie et sélectionne des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'année afin de déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 39. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

Date d'évaluation

Ensemble des plans	31 décembre 2016
--------------------	------------------

Taux d'actualisation

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Le taux d'actualisation utilisé est de 2,8 % (contre 2,5 % lors de la précédente évaluation). Sur la base des projections des paiements totaux au titre des prestations de la précédente évaluation, avec une pondération de 75 % de la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universe et de 25 % de celle du SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2016. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.									
Assurance-maladie après la cessation de service	<p>Europe - 2,5 % (contre 2,9 % lors de la précédente évaluation). Amériques - 4,3 % (contre 4,5 % lors de la précédente évaluation). Autres pays - 4,6 % (contre 4,8 % pour la précédente évaluation).</p> <p>Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements des obligations d'entreprise de qualité élevée. L'approche de la courbe des taux est utilisée pour tenir compte des flux de trésorerie escomptés et de l'exposition supposée aux monnaies propre à l'ASHI.</p> <p>Le passif est supposé encouru en francs suisses, euros et dollars des Etats-Unis, sur la base d'une combinaison approximative des passifs de l'ONUSIDA et des courbes des taux suivantes :</p> <p>Suisse : courbe SIX - Swiss Exchange Zone euro : courbe iBoxx Euro Zone</p> <p>Les taux d'actualisation de l'évaluation du 31 décembre 2016 sont basés sur la localisation géographique des bureaux de l'ONUSIDA. Les taux ainsi obtenus sont arrondis à 0,1 % près et présentés dans le tableau suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">% du taux pour 2015</th> </tr> <tr> <th>Suisse</th> <th>Zone euro</th> <th>Etats-Unis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">40 %</td> <td style="text-align: center;">20 %</td> <td style="text-align: center;">40 %</td> </tr> </tbody> </table>	% du taux pour 2015			Suisse	Zone euro	Etats-Unis	40 %	20 %	40 %
% du taux pour 2015										
Suisse	Zone euro	Etats-Unis								
40 %	20 %	40 %								
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'actualisation utilisé est de 3,4 % (contre 3,7 % pour la précédente évaluation). Sur la base des projections des paiements totaux au titre des prestations de la précédente évaluation, avec une pondération de 75 % de la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universe et de 25 % de celle du SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2016. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.									

Inflation annuelle générale

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Le taux d'inflation utilisé est de 2,2 %. Sur la base de taux d'inflation de 2,5 % pour les Etats-Unis et de 1,1 % pour la Suisse, avec des pondérations de 75 % et 25 %, respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.
Assurance-maladie après la cessation de service	<p>Europe - 1,4 % (identique à la précédente évaluation). Amériques et autres pays - 2,5 % (identique à la précédente évaluation).</p> <p>Sur la base de la prévision à 10 ans du troisième trimestre 2015 d'Aon Hewitt pour les hypothèses relatives aux marchés de capitaux mondiaux. Le taux pour l'Europe correspond à la moyenne des taux pour la Suisse (1,1 %) et pour le reste de l'Europe (1,6%), arrondi à 0,1 % près. Le taux pour les Amériques et les autres pays est basé sur l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2015.</p>
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'inflation utilisé est de 2,2 %. Sur la base d'un taux d'inflation de 2,5 % pour les Etats-Unis et de 1,1 % pour la Suisse, avec des pondérations de 75 % et 25 %, respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Barème annuel des traitements

Ensemble des plans	Inflation générale, plus 0,5 % au titre des primes annuelles de productivité, plus primes au mérite. Les primes de productivité et les primes au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2015.
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Méthode actuarielle

Frais de rapatriement, de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.
Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'actualisation.
Congés non pris	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation,
Suppression de poste, indemnité de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 39 et donc exclus de l'évaluation.
Fonds spécial d'indemnisation	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.
Assurance-maladie après la cessation de service	Les passifs sont imputés selon la méthode des unités de crédit projetées de façon linéaire entre la date d'entrée en fonction et la date la plus précoce entre la date de pleine admissibilité (55 ans, 10 ans de service et cinq ans de service continu) et la date de départ à la

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Règlement de la Caisse commune des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « *Open Group Aggregate* ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs courants et futurs estimés de la Caisse commune des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'ONUSIDA envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été réalisée le 31 décembre 2015. Elle a révélé un excédent actuariel de 0,16 % (déficit de 0,72 % lors de l'évaluation de 2013) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2015 était de 23,54 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,7 %. La prochaine évaluation actuarielle sera réalisée le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2015, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 141,1 % (127,5 % lors de l'évaluation de 2013). Si l'on tient compte du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation s'établissait à 100,9 % (91,2 % lors de l'évaluation de 2013).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2015 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de

l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

En 2016, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été d'US\$ 22,9 millions (US\$ 22,8 millions en 2015). Les contributions prévues pour 2017 s'élèvent à US\$ 22,6 millions.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente tous les deux ans un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et ceux-ci sont consultables en ligne sur le site Internet de la Caisse commune à l'adresse www.unjspf.org

4.11 Recettes différées

Au 31 décembre 2016, les recettes différées s'élevaient à US\$ 54,5 millions (US\$ 5,1 millions au 31 décembre 2015). Cela représente les contributions pluriannuelles promises en 2016, mais dont la comptabilisation en recettes est différée à des exercices futurs. Sur ce montant, une somme d'US\$ 32,5 millions correspond à des recettes différées non courantes pour 2018 et des exercices futurs.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Recettes différées courantes		
UBRAF	16 524 410	843 644
Fonds supplémentaires	3 909 255	1 246 446
Fonds extrabudgétaires	1 500 000	
Total des recettes différées courantes	<u>21 933 665</u>	<u>2 090 090</u>
Recettes différées non courantes		
UBRAF	28 940 839	1 687 289
Fonds supplémentaires	2 144 122	1 301 542
Fonds extrabudgétaires	1 435 455	-
Total des recettes différées non courantes	<u>32 520 416</u>	<u>2 988 831</u>
Total des recettes différées	<u>54 454 081</u>	<u>5 078 921</u>

4.12 Emprunts à long terme

Lors de sa 12^{ème} réunion de mai 2004, le Conseil de Coordination du Programme a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour l'ONUSIDA et l'OMS pour un coût estimé de CHF 66 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est estimée à CHF 33 millions. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 59,8 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de CHF 29,9 millions. Le remboursement sur 50 ans de la part de l'ONUSIDA dans ce prêt sans intérêt octroyé par la Confédération suisse est effectué *via* une réaffectation des fonds autrement dépensés pour la location de bureaux à partir de la première année d'achèvement du bâtiment. Le bâtiment a été achevé en novembre 2006. Le montant inscrit au poste Bâtiments inclut US\$ 25,6 millions qui représentent la part de 50 % des dépenses de l'ONUSIDA au titre du bâtiment au 31 décembre 2007.

Le prêt remboursable d'US\$ 21,6 millions a été amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 0,35 % (taux du Libor suisse à 30 ans), contre un taux de 0,70 % en 2015.

Au 31 décembre 2016, l'encours restant du prêt s'élevait à US\$ 21,2 millions (US\$ 21,6 millions au 31 décembre 2015). Sur l'encours total restant, un montant d'US\$ 0,6 million arrivant à échéance en 217 a été comptabilisé à part au poste des dettes courantes.

4.13 Variations de l'actif net/situation nette

Pendant l'année close le 31 décembre 2016, l'actif net/situation nette a augmenté d'US\$ 5,3 millions, dont US\$ 2,6 millions concernaient un excédent de 2016 (contre un déficit d'US\$ 68 millions en 2015) et US\$ 2,7 millions concernaient des gains actuariels au titre de l'ASHI et du Fonds spécial d'indemnisation qui ont été directement transférés à l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme de financer la reconstitution annuelle du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments, le Directeur exécutif a autorisé en 2016 le virement d'un total d'US\$ 0,43 million du solde des fonds pour financer le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments. Pendant sa 38^{ème} réunion qui s'est tenue du 28-30 juin 2016, le Conseil de Coordination du Programme a pris note de la décision du Directeur exécutif.

Les engagements relatifs au personnel non provisionnés s'élevaient à US\$ 24,6 millions au 31 décembre 2016 (US\$ 20,5 millions au 31 décembre 2015 après retraitement), soit une augmentation nette d'US\$ 4,1 millions. Sur ce montant, US\$ 3,8 millions sont imputables à des variations des passifs actuariels de l'assurance-maladie après cessation de service, du Fonds spécial d'indemnisation et du Fonds pour les paiements de fin de contrat, et à une augmentation nette d'US\$ 0,3 million (liée au virement d'US\$ 3 millions du Fonds pour les paiements de fin de contrat aux fonds hors budget de base pour couvrir la part des frais de personnel ayant résilié leur engagement par accord mutuel en 2016 et un gain actuariel d'US\$ 2,7 millions au titre de l'ASHI et du Fonds spécial d'indemnisation).

4.14 Fonds de réserve

En attendant la réception des contributions de base, la mise en œuvre de l'UBRAF peut être financée par le Fonds de réserve dont la création a été décidée par le Conseil de Coordination du Programme en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve par le Directeur exécutif ont été décidées lors de la 6^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme qui s'est tenue à Genève en mai 1998.

4.15 Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments

Le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments a été créé par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 30^{ème} réunion de juin 2012. Ce fonds a été constitué pour financer les charges futures liées aux principales réparations et modifications et aux principaux investissements dans le bâtiment abritant les bureaux de l'ONUSIDA.

5. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

5.1 Vue d'ensemble de l'État

L'État de la performance financière regroupe les produits et les charges relatifs à toutes les activités dans l'ensemble du Programme. Il distingue les activités opérationnelles de celles qui découlent d'activités de financement.

5.2 Contributions volontaires

Les contributions volontaires au profit du Programme ont totalisé US\$ 225,6 millions (US\$ 219,4 millions en 2015) dont US\$ 216,2 millions provenant des gouvernements, US\$ 0,9 million des Coparrainants de l'ONUSIDA et un solde d'US\$ 8,5 millions d'autres produits opérationnels reçus d'organisations intergouvernementales, d'autres organismes des Nations Unies, d'institutions ainsi que du secteur privé. Ce chiffre inclut US\$ 3,1 millions représentant des contributions sous forme de services et US\$ 0,1 million représentant des contributions en nature. Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des opérations de change.

	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires	Fonds extrabudgétaires	Total	Total 2015
	dollars des États-Unis)	en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Contributions volontaires					
Gouvernements	177 148 681	25 546 114	13 538 985	216 233 780	210 834 890
Coparrainants	-	905 681	-	905 681	2 670 135
Autres	445 244	4 454 542	3 551 691	8 451 477	5 879 215
Total des contributions volontaires	177 593 925	30 906 337	17 090 676	225 590 938	219 384 240

5.3 Produits financiers

Le total des produits d'intérêt s'est élevé à US\$ 2,9 millions pour l'année close le 31 décembre 2016 et les gains nets réalisés sur les opérations de couverture et de change ont représenté US\$ 1,1 million sur la même période. L'ensemble se solde par un total de produits financiers d'US\$ 4 millions au 31 décembre 2016 (US\$ 6,5 millions au 31 décembre 2015). Les produits d'intérêt sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et répartis par l'OMS à l'ONUSIDA.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (retraité)
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Produits financiers		
Intérêts	2 865 588	2 249 746
Gains de change réalisés sur la couverture du bilan	1 131 924	2 623 928
Gains de change nets latents sur réévaluation	-	1 638 347
Total des produits financiers	3 997 512	6 512 021

5.4 Charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment où les biens sont livrés ou les services fournis. Les fonds affectés correspondent à des fonds définitivement engagés ou provisionnés pour des biens et des services non encore fournis. Les fonds affectés ne sont pas comptabilisés dans l'État de la performance financière.

5.4.1 Traitements et autres charges associées

Elles représentent les charges totales liées à l'emploi de personnel dans tous les lieux, y compris les rémunérations au titre du traitement de base et de l'indemnité de poste ainsi que d'autres types de droits (ex : retraite et assurance) payés par le Programme. Les charges de personnel incluent également l'augmentation du passif actuariel au titre de l'assurance-maladie du personnel qui est comptabilisé en charge dans l'État de la performance financière.

5.4.2 Virements et subventions à d'autres entités

Cela représente des contrats signés avec des Coparrainants de l'ONUSIDA, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales à but non lucratif et des établissements universitaires et scientifiques concernant des activités engagées pour atteindre des objectifs spécifiques du Secrétariat de l'ONUSIDA, et des virements aux Coparrainants de l'ONUSIDA pour leur part au titre de l'UBRAF pour 2016.

5.4.3 Services contractuels

Cela correspond aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services. Les principales composantes sont les accords pour exécution de travaux (APW) et les contrats de consultants passés avec des particuliers pour qu'ils mènent à bien des activités pour le compte du Programme.

5.4.4 Charges opérationnelles générales

Ce montant correspond aux frais généraux de fonctionnement du Siège et des bureaux régionaux et de pays. Il englobe les charges liées aux services d'intérêt général, aux télécommunications et aux loyers.

5.4.5 Déplacements

Les frais de déplacement totaux incluent les voyages payés par l'ONUSIDA pour les membres du personnel, les participants aux réunions et les consultants. Ils comprennent les billets d'avion, les allocations journalières de subsistance et les autres frais liés aux déplacements.

5.4.6 Équipements, véhicules et mobilier

Les équipements, véhicules et mobiliers sont inscrits en charges au moment de leur livraison. Les immobilisations corporelles acquises en 2016 ont été comptabilisées comme des éléments d'actifs conformément à la norme IPSAS 17.

5.4.7 Amortissement

L'amortissement est inscrit en charge au poste Immobilisations corporelles selon la méthode linéaire. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile du bâtiment a été estimée à 60 ans. La durée de vie utile du mobilier et des véhicules a été estimée à 5 ans et celle des équipements à 3 ans.

5.4.8 Charges financières

Elles incluent les pertes de change réalisées résultant du traitement des opérations dans des monnaies étrangères ainsi que les pertes réalisées concernant les créances, les dettes et d'autres commissions de gestion payées. Elles incluent également les charges d'intérêt actuarielles liées à l'évaluation des paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation. Les pertes de change latentes sur réévaluation des créances et ajustements du prêt suisse ont représenté US\$ 1,2 million.

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Charges financières		
Frais bancaires et commissions de gestion des placements	24 608	202
Pertes de change nettes réalisées	1 826 103	4 523 614
Pertes de change nettes latentes sur réévaluation	1 177 844	-
Coût actuariel des intérêts liés à l'évaluation du Fonds pour les paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation	531 403	411 147
Total des charges financières	<u>3 559 958</u>	<u>4 934 963</u>

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tableau annexé 1

État de la performance financière par segment

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2016

(en dollars des États-Unis)

	Fonds hors budget de base							TOTAL
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires de l'UBRAF	Fonds extra budgétaires	Paiements pour fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	
Produits								
Gouvernements	177 148 681	25 546 114	13 538 985					39 085 099
Organismes coparrainants		905 681						905 681
Autres	445 244	4 454 542	3 551 691					8 451 477
Produits financiers	2 784 217	150 750	180 500	851 821			30 224	1 213 295
Total	180 378 142	31 057 087	17 271 176	851 821	-	-	30 224	49 210 308
Coûts d'appui au Programme			2 100 838				(2 100 838)	-
Virements de salaires à des fonds dédiés				2 553 708	9 135 326		(11 689 034)	-
Total des produits	180 378 142	31 057 087	19 372 014	3 405 529	9 135 326	-	30 224	49 210 308
Charges								
Traitements et autres charges de personnel	113 670 757	2 245 896	6 004 581	633 557	6 055 182	92 855	5 688 565	122 702 359
Virements et subventions à d'autres entités	46 209 643	8 245 081	9 495 983					63 950 707
Services contractuels	4 396 681	10 171 486	558 671		838 389			15 965 227
Charges opérationnelles générales	12 797 575	716 748	201 574	242 999	59			13 958 955
Voyages	3 141 605	1 764 741	703 004	(27 471)	(7 662)			5 574 217
Équipements, véhicules, mobilier	936 045	191 318					(565 730)	561 633
Coûts d'appui au Programme	84 817	1 376 926	639 095				(2 100 838)	-
Amortissements				506 918		27 368	706 534	706 534
Charges financières	1 847 828						1 177 844	3 559 958
Total des charges	183 084 951	24 712 196	17 602 908	1 356 003	6 885 968	120 223	5 688 565	226 979 590
Excédent/(déficit) total par fonds	(2 706 809)	6 344 891	1 769 106	2 049 526	2 249 358	(120 223)	(1 288 424)	2 608 860

	Fonds hors budget de base							TOTAL
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires de l'UBRAF	Fonds extra budgétaires	Paiements pour fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	
Charges								
2 016	181 632 617	23 297 414	17 384 850	1 288 802	6 885 968	120 223	5 688 565	223 827 215
2 015	1 462 334	1 414 782	218 058	67 201				3 152 375
Total	183 084 951	24 712 196	17 602 908	1 356 003	6 885 968	120 223	5 688 565	226 979 590

Tableau annexé 1 (A)
Rapprochement des charges totales entre 2014-2015 et 2016-2017 encourues en 2016

7. COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTAIRES ET DES MONTANTS RÉELS

Le budget du Programme de l'ONUSIDA est établi suivant une comptabilité de caisse modifiée et approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le budget et les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés suivant deux méthodes de comptabilité différentes. L'État de la situation financière, l'État de la performance financière, l'État des variations de l'actif net/situation nette et le Tableau des flux de trésorerie sont préparés suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que l'État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) est préparé suivant une comptabilité de caisse modifiée.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à la présentation et aux entités.

Des différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé suivant une méthode de comptabilité autre que la comptabilité d'exercice intégrale. Les différences de base incluent l'amortissement et la capitalisation des actifs ainsi que le remboursement du principal des prêts en cours de la Confédération suisse et du Canton de Genève.

Des différences de calendrier surviennent lorsque la période budgétaire diffère de la période comptable visée par les états financiers. Les engagements pris en 2015 ont été liquidés en 2016, ce qui a créé des différences de calendrier.

Les différences de présentation sont dues à des différences de format et de classification entre le Tableau des flux de trésorerie et l'État de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels.

Les différences relatives aux entités englobent les dépenses au titre des fonds hors budget de base qui sont financées par d'autres sources et ne sont pas incluses dans l'UBRAF approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le rapprochement entre les montants réels de l'État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V), sur une base comparable, et les montants réels de l'État de la performance financière (État II) et du Tableau des flux de trésorerie (État IV) pour l'année close le 31 décembre 2016 est présenté ci-dessous :

Rapprochement de l'utilisation du budget (État V) et du tableau des flux de trésorerie (État IV) au 31 décembre 2016

	2016			
	Opérations	Investissements	Financements	Total
	(en dollars des Etats-Unis)			
Montant réel inscrit pour la mise en œuvre du budget (État V)	(180 763 010)			(180 763 010)
Différences de calendrier	(565 730)	(205 401)	2 927 419	2 156 288
Différences de base	3 152 375			3 152 375
Différences de présentation	141 318 428			141 318 428
Différences relatives aux entités	43 835 336			43 835 336
Montant réel inscrit dans le Tableau des flux de trésorerie (État IV)	6 977 399	(205 401)	2 927 419	9 699 417

8. DISPENSES ADMINISTRATIVES, MONTANTS PASSÉS PAR PERTES ET PROFITS, VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX ET FRAUDES

Pendant l'année close le 31 décembre 2016, un montant total d'US\$ 18 586 – relatif à des avances pour frais de déplacements principalement consenties à d'anciens membres du personnel qui ont quitté l'organisation et dont le recouvrement a été considéré comme impossible – a été passé par pertes et profits.

Aucune dispense administrative ou versement à titre gracieux n'a été comptabilisé durant l'année close le 31 décembre 2016.

Deux cas de suspicion de fraude ont fait l'objet d'une enquête dirigée par le Bureau des services de contrôle interne de l'OMS qui exerce cette fonction pour le compte de l'ONUSIDA. Dans les deux cas, les constatations ont entraîné le licenciement des deux membres du personnel concernés.

9. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LA HAUTE DIRECTION

Le « personnel de direction essentiel » de l'ONUSIDA est composé de tous les membres du personnel de catégorie D2 ou supérieure qui sont investis du pouvoir et de la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'ONUSIDA.

Les rémunérations globales versées au personnel de direction essentiel incluent les traitements, les allocations, les défraiements pour déplacements statutaires et autres droits versés conformément au Règlement et au Statut du personnel, et applicables à tous.

Le personnel de direction essentiel est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et l'ONUSIDA cotisent ; il est également habilité à participer au régime d'assurance-maladie du personnel, y compris au régime d'assurance-maladie après la cessation de service s'il répond aux critères d'admissibilité.

Durant l'année, aucun prêt n'a été accordé au personnel de direction essentiel au-delà de ceux proposés au personnel n'appartenant pas à ce groupe.

Personnel de direction essentiel

(en dollars des États-Unis)

Nombre de personnes	18
Indemnités et ajustements de poste	3 810 748
Droits	238 558
Régimes de retraite et d'assurance-maladie	1 072 994
Total des rémunérations 2016	5 122 300
Avances en cours par rapport aux droits	67 470
Prêts en cours (en plus des droits normaux, le cas échéant)	-

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

La date d'arrêté des comptes du Programme est le 31 décembre 2016. À la date de certification des présents comptes par le Directeur exécutif et de transmission au Commissaire aux comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

11. PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2016, une affaire (appel) liée au personnel était en suspens devant le Comité d'appel du Siège de l'OMS (HBA). La procédure est toujours en cours et a été transmise au nouveau Comité d'appel mondial de l'OMS (GBA) qui remplacera le HBA. Une recommandation du GBA devrait être transmise au Directeur exécutif de l'ONUSIDA pour décision en 2017. Un litige (plainte) lié au personnel était en cours devant le Tribunal administratif de l'OIT. Les procédures juridiques ne sont pas suffisamment avancées pour évaluer avec certitude l'ampleur de la responsabilité du Programme. Le Secrétariat ne comptabilise aucun engagement contractuel important.

Locations simples

Le Secrétariat conclut des baux de location simple pour louer des bureaux de liaison et des bureaux de pays et de région. Les loyers à payer à l'avenir indiqués ci-après s'élèvent au minimum à :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Locations simples		
à moins d'un an	2 924 701	1 774 185
à plus d'un an mais à moins de cinq ans	4 784 266	1 329 656
à plus de cinq ans	574 583	
Total des engagements au titre des locations simples	8 283 550	3 103 841

Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels seront indiqués en cas de probabilité d'un flux entrant d'avantages économiques résultant d'un événement. Au 31 décembre 2016, aucun actif éventuel important n'était comptabilisé.

Tableau annexé 2

UBRAF - Détail des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2016
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à la disposition au titre l'UBRAF 2016
Gouvernements	
Andorre	33 296
Australie	3 427 266
Belgique	4 424 779
Belgique- Flandres	843 644
Canada	3 869 427
Chine	150 000
République tchèque	41 237
Danemark	4 418 210
France	445 931
Allemagne	2 192 331
Ghana	100 000
Irlande	2 894 849
Israël	10 000
Japon	650 000
Kazakhstan	50 000
Liechtenstein	25 907
Luxembourg	4 960 981
Mali	168 014
Monaco	167 598
Pays-Bas	22 346 368
Nouvelle-Zélande	1 038 781
Norvège	16 867 862
Pologne	29 960
Portugal	109 289
Fédération de Russie	500 000
Suède	31 645 525
Suisse	11 847 412
Thaïlande	100 014
Turquie	40 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	18 750 000
États-Unis d'Amérique	45 000 000
Sous-total	177 148 681
Autres	
Divers	445 244
Sous-total	445 244
Total des produits opérationnels	177 593 925
Produits financiers	2 784 217
TOTAL	180 378 142

Tableau annexé 3

**Fonds supplémentaires - Détail des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2016**

(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre des supplémentaires 2016
Gouvernements	
Chine	450 000
Danemark	15 152
Japon	400 000
Fédération de Russie	3 500 000
Suède	3 661 070
Suisse	593 963
États-Unis d'Amérique (CDC)	1 960 000
États-Unis d'Amérique (USAID)	14 965 929
Sous-total Gouvernements	25 546 114
Organismes coparrainants	
PNUD	132 628
UNFPA	505 115
HCR	94 457
UNICEF	148 681
PAM	24 800
Sous-total Coparrainants	905 681
Autres	
Société africaine pour la médecine de laboratoire (ASLM)	217 000
British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS (BC-CFE)	62 067
Fondation Drosos	169 679
Fondation Ford	200 000
Fonds mondial	61 370
IAPAC	25 000
Fédération internationale de la Croix Rouge	19 841
Banque islamique de développement	160 000
Fonds MAC AIDS	749 610
Bureau du MDTF	2 041 057
MINUSMA	6 286
Fonds de l'OPEP pour le développement internationa	300 000
UNOPS	831 343
Divers	55 092
Remboursements aux donateurs	(443 803)
Sous-total	4 454 542
Total des produits opérationnels	30 906 337
Produits financiers	
Intérêts	150 750
Sous-total	150 750
TOTAL	31 057 087

Tableau annexé 4

Fonds extrabudgétaires - Détail des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2016
(en dollars des États-Unis)

	Fonds mis à disposition au titre des fonds extrabudgétaires 31 décembre 2016		Total
	Contributions volontaires		
	en numéraire	en nature et sous forme de service	
Gouvernements			
Belgique		245 438	245 438
Finlande		243 302	243 302
France		476 447	476 447
Allemagne		335 592	335 592
Italie		43 911	43 911
Luxembourg		165 403	165 403
Pays-Bas		403 033	403 033
Norvège		148 869	148 869
Fédération de Russie	5 100 000		5 100 000
Suède		304 640	304 640
Suisse		340 340	340 340
États-Unis d'Amérique (CDC)		307 691	307 691
États-Unis d'Amérique (USAID)	5 350 000		5 350 000
Canton de Genève, Suisse		74 319 ⁽¹⁾	74 319
Sous-total	10 450 000	3 088 985	13 538 985
Divers	3 551 691		3 551 691
Sous-total	3 551 691	-	3 551 691
Total des produits opérationnels	14 001 691	3 088 985	17 090 676
Produits financiers			
Intérêts	180 500		180 500
Sous-total	180 500		180 500
TOTAL	14 182 191	3 088 985	17 271 176

(1) Représente le montant des intérêts sur le prêt sans intérêt sur le bâtiment

SECTION III

INFORMATIONS SUR LA GESTION

I. Fonds reçus au titre de l'année close le 31 décembre 2016

Au cours de l'année considérée, des produits d'un montant d'US\$ 180,4 millions ont été reçus au titre de l'UBRAF. Ce montant a été financé par trente et un gouvernements à hauteur de 98,2 %. Le solde (soit 1,8 %) est composé de produits financiers (principalement des produits d'intérêt) reçus et répartis pendant l'année considérée ainsi que de recettes diverses, y compris des fonds reçus de donateurs privés et d'institutions publiques autres que des gouvernements, de donations diverses et d'honoraires. Le Tableau annexé 2 en page 51 fournit des détails sur ces recettes.

En outre, des ressources hors budget de base d'un montant d'US\$ 48,3 millions ont été mises à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Des détails sur l'origine de ces fonds sont fournis dans les Tableaux annexés 3 et 4 figurant aux pages 52 et 53.

II. Fonds dépensés pour l'année close le 31 décembre 2016

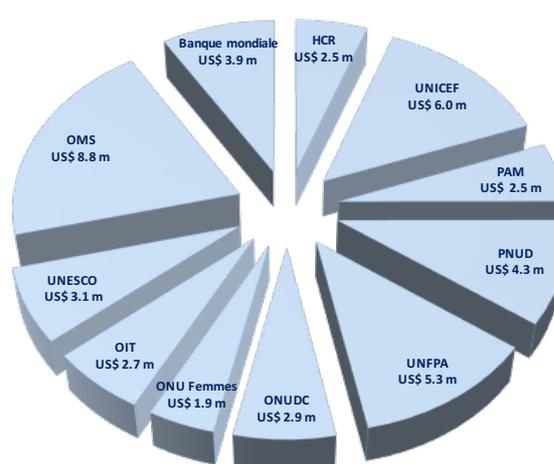
Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2016 au titre de l'UBRAF pour 2016-2017 se sont élevées à US\$ 180,8 millions et les dépenses sur les fonds hors budget de base ont représenté US\$ 42,3 millions (hors fonds affectés).

A. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités

Pendant l'année close le 31 décembre 2016, des dépenses et des fonds affectés (y compris les virements aux Coparrainants) d'un total d'US\$ 183,5 millions ont été engagés sur un budget d'US\$ 484,8 millions approuvé pour l'UBRAF 2016-2017. Cela correspond à un taux d'engagement financier de 37,8 % du budget biennal.

Les dépenses et fonds affectés totaux pour la mise en œuvre des activités prévues dans l'UBRAF ont été réparties comme suit : US\$ 43,7 millions ont été virés aux Coparrainants, soit 50 % de leur budget 2016 au titre de l'UBRAF 2016-2017 (le graphique 3 présente des informations sur la part des fonds virés à chaque Coparrainant à titre individuel), un montant d'US\$ 137,1 millions a été dépensé et US\$ 2,7 millions ont été affectés pour les activités du Secrétariat et les charges de personnel.

Graphique 3 : Fonds virés aux Coparrainants au 31 décembre 2016



Le Tableau 4 fournit des détails sur le budget de base approuvé, les dépenses et les fonds affectés de l'UBRAF 2016-2017, ventilés par domaine de résultat et fonctions de base du Secrétariat pour l'année close le 31 décembre 2016.

Tableau 4 : Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2016-2017 pour l'année close le 31 décembre 2016 (en dollars des États-Unis)

	Budget de base approuvé 2016- 2017	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Solde	
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b + c)	(e) = (a-d)	
I. Domaines de résultat						
1	Dépistage et traitement du VIH	51 245 000	12 726 485	12 726 485	38 518 515	
2	Élimination de la transmission mère-enfant	9 260 000	2 314 800	2 314 800	6 945 200	
3	Prévention du VIH chez les jeunes	27 410 000	6 897 538	6 897 538	20 512 462	
4	Prévention du VIH chez les populations clés	26 802 000	6 932 210	6 932 210	19 869 790	
5	Inégalités entre les sexes et violence sexiste	18 214 000	4 494 997	4 494 997	13 719 003	
6	Droits de l'homme, stigmatisation et discrimination	13 054 000	3 260 338	3 260 338	9 793 662	
7	Investissement et efficacité	10 906 000	2 726 486	2 726 486	8 179 514	
8	Intégration des services liés au VIH et à la santé	17 709 000	4 297 146	4 297 146	13 411 854	
Total Coparrainants		174 600 000	43 650 000	43 650 000	130 950 000	
II. Fonctions de base						
1	Leadership, plaidoyer et communication	84 218 000	37 525 668	804 114	38 329 782	45 888 218
2	Partenariats, mobilisation et innovation	54 216 000	21 708 426	504 901	22 213 327	32 002 673
3	Informations stratégiques	47 088 000	20 647 359	605 756	21 253 115	25 834 885
4	Coordination, cohérence et aide à la mise en œuvre dans les pays	57 140 000	24 455 913	518 375	24 974 288	32 165 712
5	Gouvernance et responsabilisation mutuelle	67 558 000	32 775 644	293 396	33 069 040	34 488 960
Total Secrétariat		310 220 000	137 113 010	2 726 542	139 839 552	170 380 448
Total général		484 820 000	180 763 010	2 726 542	183 489 552	301 330 448

a/ Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

B. Dépenses engagées sur les fonds hors budget de base

Pendant l'année close le 31 décembre 2016, un montant total d'US\$ 42,3 millions a été dépensé par le Secrétariat au titre des fonds hors budget de base (US\$ 24,7 millions au titre des fonds supplémentaires et US\$ 17,6 millions au titre des fonds extrabudgétaires). En plus de cela, des sommes d'US\$ 2,4 millions et d'US\$ 0,3 million ont été affectées au titre des fonds supplémentaires et extrabudgétaires, respectivement, comme indiqué dans les Tableaux 5 et 6 figurant aux pages 56 et 57.

C. Dépenses engagées au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondus

Comme recommandé par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 22^{ème} réunion qui s'est tenue à Chiang Mai, Thaïlande, du 23 au 25 avril 2008, le Tableau 7 (pages 58 et 59) présente une ventilation des dépenses et fonds affectés du Secrétariat par pays et région, à la fois pour les ressources de l'UBRAF et pour les ressources hors budget de base. Les dépenses engagées au niveau des pays et des régions se sont élevées à US\$ 92,2 millions pour l'année close le 31 décembre 2016. En plus du montant dépensé susmentionné, US\$ 8,6 millions au total ont été affectés pendant la même année, ce qui représente globalement US\$ 100,8 millions pour l'année close le 31 décembre 2016.

Tableau 5

Fonds supplémentaires
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2016
(en dollars des États-Unis)

Origine des recettes	Report 2015	Fonds mis à disposition en 2016	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
Contributions volontaires et autres recettes							
Chine	1 211 485	450 000	1 661 485	193 075		193 075	11.6%
Danemark		15 152	15 152	15 152		15 152	100.0%
Japon	179 716	400 000	579 716	546 101	31 228	577 329	99.6%
Luxembourg	1 213 165		1 213 165	1 213 139	1 207	1 214 346	100.1%
Pays-Bas	193 967		193 967		26 045	26 045	13.4%
Norvège	26 455		26 455	10 273	14 400	24 673	93.3%
République de Corée	24 667		24 667	16 357		16 357	66.3%
Fédération de Russie	93 385	3 500 000	3 593 385	1 837 388	861 739	2 699 127	75.1%
Suède	3 504 727	3 661 070	7 165 797	3 059 078	2 101 420	5 160 498	72.0%
Suisse	861 635	593 963	1 455 598	991 532	457 758	1 449 290	99.6%
États-Unis d'Amérique (CDC)	325 706	1 960 000	2 285 706	333 038	50 513	383 551	16.8%
États-Unis d'Amérique (USAID)	7 147 108	14 965 929	22 113 037	10 605 269	3 628 989	14 234 258	64.4%
Société africaine de médecine de laboratoire (ASLM)	75 000	217 000	292 000	197 794		197 794	67.7%
AIDS Life	30 202		30 202	30 095		30 095	99.6%
Banque asiatique de développement	808 160		808 160	209 120	62 134	271 254	33.6%
Fondation Bill et Melinda Gates	2 038 457		2 038 457	849 467	433 916	1 283 383	63.0%
British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS(BC-CFE)	84 876	62 067	146 943	93 926	7 500	101 426	69.0%
Fondation Drosos	144 593	169 679	314 272	152 797	45 361	198 158	63.1%
Fondation Ford	69 868	200 000	269 868	69 504		69 504	25.8%
Fonfs mondial		61 370	61 370	56 370		56 370	91.9%
International Association of Providers of AIDS (IAPAC)		25 000	25 000	25 000		25 000	100.0%
Fédération internationale de la Croix Rouge		19 841	19 841	19 841		19 841	100.0%
Banque islamique de développement	122 516	160 000	282 516	94 130	48 903	143 033	50.6%
Bureau du MDTF	1 110 333	2 041 057	3 151 390	1 349 168	300 384	1 649 552	52.3%
M.A.C. AIDS Fund		749 610	749 610	250 000		250 000	33.4%
Fonds de l'OPEP pour le développement international	585 516	300 000	885 516	158 600	103 779	262 379	29.6%
PNUD	110 024	132 628	242 652	175 566	14 209	189 775	78.2%
UNESCO	18 892		18 892	18 885		18 885	100.0%
HCR		94 457	94 457	63 959	6 973	70 932	75.1%
UNICEF	120 495	148 681	269 176	83 849	9 577	93 426	34.7%
UNFPA	1 174 639	505 115	1 679 754	1 273 938	280 786	1 554 724	92.6%
UNAIDS USA	36 225		36 225	503		503	1.4%
UNOHCHR	36 140		36 140	20 140		20 140	55.7%
UNOPS	456 593	831 343	1 287 936	806 293	239 749	1 046 042	81.2%
PAM		24 800	24 800			0	0.0%
Intérêts et autres	493 717	(231 675)	262 042	(107 151)	22 035	(85 116)	-32.5%
Total	22 298 264	31 057 087	53 355 351	24 712 196	8 748 605	33 460 801	62.7%

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 6

Fonds extrabudgétaires
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2016
(en dollars des États-Unis)

Origine des recettes	Report 2015	Fonds mis à disposition en 2016	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
Contributions volontaires et autres recettes							
Belgique	179 354	245 438	424 792	245 438		245 438	57.8%
Finlande		243 302	243 302	243 302		243 302	100.0%
France		476 447	476 447	476 447		476 447	100.0%
Allemagne (y compris GIZ)	218 601	335 592	554 193	335 592		335 592	60.6%
Italie		43 911	43 911	43 911		43 911	100.0%
Japon	300 000		300 000			-	0.0%
Luxembourg	27 341	165 403	192 744	165 403		165 403	85.8%
Pays-Bas	375 293	403 033	778 326	398 416		398 416	51.2%
Norvège	294 945	148 869	443 814	148 869		148 869	33.5%
Fédération de Russie	8 366	5 100 000	5 108 366	5 204 726		5 204 726	101.9%
Suède		304 640	304 640	304 626		304 626	100.0%
Suisse		340 340	340 340	340 340		340 340	100.0%
Canton de Genève, Suisse		74 319	74 319	74 319		74 319	100.0%
États-Unis d'Amérique (CDC)	99 341	307 691	407 032	307 691		307 691	75.6%
États-Unis d'Amérique (USAID)	2 414 927	5 350 000	7 764 927	4 340 000	3 000 000	7 340 000	94.5%
Commission européenne	203 761		203 761			-	0.0%
PNUD	150 617		150 617			-	0.0%
OMS	821 261		821 261	292 334		292 334	35.6%
Intérêts et autres	6 984 829	3 732 191	10 717 020	4 681 494	476 095	5 157 589	48.1%
Total	12 126 022	17 271 176	29 397 198	17 602 908	3 476 095	20 960 773	71.3%

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 7

Fonds dépensés et affectés au niveau des pays et des régions - toutes origines de fonds confondus
pour l'année close le 31 décembre 2016
(en dollars des États-Unis)

Régions	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total
Asie et Pacifique	EAR	3 487 026	138 596	3 625 622	1 945 754	328 848	2 274 602	5 432 781	467 443	5 900 224
	Bangladesh	210 673	5 563	216 236				210 673	5 563	216 236
	Bouthan	1 898		1 898				1 898		1 898
	Cambodge	601 926	45 445	647 371	129 759		129 759	731 685	45 445	777 130
	Chine	1 147 170	4 728	1 151 898				1 147 170	4 728	1 151 898
	Fiji	495 571	10 904	506 476	13 525		13 525	509 097	10 904	520 001
	Inde	1 262 289	70 469	1 332 758	675 234	53 771	729 005	1 937 523	124 240	2 061 763
	Indonésie	665 892	93 139	759 031				665 892	93 139	759 031
	RDP lao	66 511	170	66 682				66 511	170	66 682
	Malaisie	4 828		4 828				4 828		4 828
	Mongolie	551		551				551		551
	Myanmar	956 337	14 513	970 850	2 044 018	628 591	2 672 609	3 000 355	643 105	3 643 460
	Népal	402 534	28 696	431 230	14 999		14 999	417 534	28 696	446 230
	Pakistan	668 823	7 508	676 331	132 885	40 806	173 691	801 708	48 314	850 022
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 135 404	8 305	1 143 709				1 135 404	8 305	1 143 709
	Philippines	307 518	21 252	328 770				307 518	21 252	328 770
	Sri Lanka	45 843	1 502	47 345				45 843	1 502	47 345
	Thaïlande	698 997	19 122	718 120				698 997	19 122	718 120
Viet Nam	674 041	7 730	681 771	313 092	21 878	334 971	987 133	29 608	1 016 741	
Total Asie et Pacifique		12 833 834	477 644	13 311 478	5 269 267	1 073 894	6 343 161	18 103 101	1 551 538	19 654 639
Afrique orientale et australe	EAR	3 786 850	60 923	3 847 773	3 613 464	4 011 821	7 625 285	7 400 315	4 072 743	11 473 058
	Angola	1 284 090	10 507	1 294 597				1 284 090	10 507	1 294 597
	Botswana	745 627	4 763	750 390	349 297		349 297	1 094 924	4 763	1 099 688
	Érythrée	51 634	3 510	55 144				51 634	3 510	55 144
	Éthiopie	813 778	6 794	820 572	178 564	2 675	181 239	992 342	9 469	1 001 811
	Kenya	1 305 205	59 044	1 364 248	334 686	31 548	366 235	1 639 891	90 592	1 730 483
	Lesotho	526 548	2 467	529 016	11 988		11 988	538 536	2 467	541 004
	Madagascar (incluant Seychelles, Comores, Ile Maurice)	528 540	7 419	535 959				528 540	7 419	535 959
	Malawi	1 008 492	14 990	1 023 481	628 861	197 586	826 448	1 637 353	212 576	1 849 929
	Mozambique	1 184 934	10 234	1 195 168	208 410		208 410	1 393 344	10 234	1 403 578
	Namibie	647 018	6 517	653 534	40 972	24 941	65 913	687 990	31 457	719 447
	Rwanda	685 890	7 345	693 235	145 599		145 599	831 489	7 345	838 834
	Afrique du Sud	1 680 505	57 364	1 737 869	269 183	216 846	486 029	1 949 688	274 210	2 223 898
	Soudan du Sud	844 459	32 630	877 089	40 269		40 269	884 728	32 630	917 358
	Swaziland	962 896	7 759	970 655				962 896	7 759	970 655
	République-Unie de Tanzanie	1 156 533	771	1 157 304	377 937	110 538	488 475	1 534 470	111 309	1 645 779
	Ouganda	731 509	23 188	754 698	293 884	12 221	306 105	1 025 394	35 409	1 060 803
	Zambie	1 080 089	3 883	1 083 972	127 663	18 255	145 918	1 207 752	22 137	1 229 890
	Zimbabwe	1 174 655	18 908	1 193 562	450 342	16 665	467 008	1 624 997	35 573	1 660 570
Total Afrique orientale et australe		20 199 251	339 016	20 538 267	7 071 121	4 643 096	11 714 217	27 270 372	4 982 112	32 252 484
Europe	EAR	2 755 560	35 862	2 791 422	6 856 932	919 191	7 776 124	9 612 492	955 053	10 567 545
	Arménie				46 327		46 327	46 327		46 327
	Bélarus	12 123	994	13 117	79 295		79 295	91 418	994	92 412
	Kazakhstan	767 014	18 354	785 368				767 014	18 354	785 368
	Kirghizistan	10 935	3 325	14 260	61 278		61 278	72 213	3 325	75 539
	République de Moldavie	61 780		61 780	22 821	12 000	34 821	84 601	12 000	96 601
	Tadjikistan	55 505	1 500	57 005	80 807	1 706	82 513	136 312	3 206	139 518
	Ukraine	942 042	53 948	995 990				942 042	53 948	995 990
Ouzbékistan	156 718	6 143	162 861				156 718	6 143	162 861	
Total Europe		4 761 677	120 127	4 881 804	7 147 461	932 897	8 080 358	11 909 138	1 053 024	12 962 161

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 7 suite

Régions	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total
Amérique latine et Caraïbes	EAR	3 241 444	38 960	3 280 403	25 877		25 877	3 267 321	38 960	3 306 281
	Argentine	734 818	24 328	759 146				734 818	24 328	759 146
	Bolivie	10 839	1 021	11 859				10 839	1 021	11 859
	Brésil	593 766	2 909	596 675	94 486	12 593	107 078	688 251	15 502	703 754
	Chili	109		109				109		109
	Colombie	157 520	4 295	161 815	1 016		1 016	158 536	4 295	162 831
	Costa Rica	2 582		2 582				2 582		2 582
	République dominicaine	368 915	26 214	395 129	4 377	79 562	83 939	373 292	105 776	479 068
	Équateur	1 020	172	1 191				1 020	172	1 191
	El Salvador	115 996	381	116 377				115 996	381	116 377
	Guatemala	1 037 801	11 600	1 049 401	32 976		32 976	1 070 777	11 600	1 082 376
	Guyana	670 222	13 370	683 592				670 222	13 370	683 592
	Haïti	1 181 714	34 653	1 216 367	9 600	14 400	24 000	1 191 314	49 053	1 240 367
	Honduras	459 872	5 273	465 145				459 872	5 273	465 145
	Jamaïque	476 307	22 238	498 544	34 511	2 500	37 011	510 817	24 738	535 555
	Mexique	5 200		5 200				5 200		5 200
	Nicaragua	2 240		2 240				2 240		2 240
	Panama	4 412		4 412				4 412		4 412
Paraguay	908		908				908		908	
Pérou	604 251	4 969	609 219				604 251	4 969	609 219	
Uruguay	1 385		1 385				1 385		1 385	
Venezuela	43 301	1 567	44 869				43 301	1 567	44 869	
Total Amérique latine et Caraïbes		9 714 622	191 947	9 906 569	202 842	109 055	311 897	9 917 464	301 002	10 218 466
Moyen-Orient et Afrique du Nord	EAR	1 403 996	27 887	1 431 883	116 419	50 562	166 981	1 520 415	78 449	1 598 864
	Algérie	163 758	21 390	185 148				163 758	21 390	185 148
	Djibouti	382 608	1 395	384 003	98 226	59 899	158 124	480 833	61 293	542 127
	Égypte	96 778	8 619	105 397	175 067	71 406	246 474	271 845	80 025	351 871
	Iran	342 629	5 228	347 856				342 629	5 228	347 856
	Maroc	443 696	13 410	457 106	29 502	11 497	40 999	473 198	24 907	498 105
	Somalie	300 183	4 040	304 222	31 157	18 568	49 725	331 340	22 607	353 947
	Soudan	417 624	2 169	419 793	21 689	4 656	26 345	439 314	6 824	446 138
	Tunisie	55 519		55 519	887	7 501	8 387	56 406	7 501	63 907
	Yémen	133 137		133 137				133 137		133 137
Total Moyen-Orient et Afrique du Nord		3 739 927	84 137	3 824 064	472 947	224 088	697 035	4 212 874	308 225	4 521 099
Afrique occidentale et centrale	EAR	3 029 039	22 017	3 051 056	2 911 841		2 911 841	5 940 880	22 017	5 962 897
	Bénin	468 194	12 711	480 904	48 895	1 104	50 000	517 089	13 815	530 904
	Burkina Faso	625 893	1 951	627 844				625 893	1 951	627 844
	Burundi	482 196	6 530	488 726	23 214	1 616	24 830	505 410	8 146	513 556
	Cameroun	711 337	18 649	729 986	306 542	39 969	346 512	1 017 880	58 618	1 076 498
	République centrafricaine	636 530	4 560	641 090	15 287		15 287	651 817	4 560	656 377
	Tchad	551 004	7 040	558 044				551 004	7 040	558 044
	Congo	538 228	11 149	549 377				538 228	11 149	549 377
	Côte d'Ivoire	790 407	6 288	796 694	184 682	74 972	259 655	975 089	81 260	1 056 349
	République démocratique du Congo	1 704 475	31 714	1 736 189	213 869		213 869	1 918 344	31 714	1 950 058
	Guinée équatoriale	246 585	2 361	248 946				246 585	2 361	248 946
	Gabon	458 291	10 068	468 359				458 291	10 068	468 359
	Gambie	72 478		72 478				72 478		72 478
	Ghana	773 078	17 999	791 076	179 997		179 997	953 075	17 999	971 074
	Guinée	387 190		387 190				387 190		387 190
	Guinée-Bissau	5 809	1 069	6 878	120 824	35 701	156 526	126 633	36 770	163 404
	Libéria	584 926	22 301	607 227	129 936	23 150	153 086	714 862	45 451	760 313
	Mali	416 332	4 794	421 127				416 332	4 794	421 127
	Mauritanie	132 209	3 152	135 361				132 209	3 152	135 361
	Niger	378 819	12 376	391 195	63 959	6 973	70 932	442 778	19 349	462 127
Nigéria	2 379 220	12 407	2 391 628	41 276		41 276	2 420 496	12 407	2 432 904	
Sénégal	106 786	1 478	108 264				106 786	1 478	108 264	
Sierra Leone	610 786	32 874	643 659				610 786	32 874	643 659	
Togo	426 436	12 520	438 956				426 436	12 520	438 956	
Total Afrique occidentale et centrale		16 516 246	256 008	16 772 254	4 240 324	183 486	4 423 810	20 756 570	439 494	21 196 064
Total général		67 765 557	1 468 878	69 234 435	24 403 962	7 166 516	31 570 479	92 169 519	8 635 395	100 804 914

a/ Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

SECTION IV

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**République des Philippines
COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
Quezon City**



**Rapport du Commissaire aux comptes
au Conseil de Coordination du Programme
sur les opérations financières du
Programme commun des Nations Unie sur le VIH /sida**

Pour l'année close le 31 décembre 2016

ACRONYMES

ASHI	Assurance-maladie après la cessation de service
CFD	Coopération financière directe
HRM	Gestion des ressources humaines
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
JPMS	Système de suivi du Programme commun
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
JIU	Corps commun d'inspection
ORF	Fonds de réserve
OPS	Organisation panaméricaine de la Santé
PALM	Gestion des performances et de l'apprentissage
CCA	Comité de cession des biens
CCP	Conseil de Coordination du Programme
PDP	Politique et directives relatives à la promotion et aux performances des ressources humaines
PIP	Plan d'amélioration des performances
PMP	Politique de gestion des performances
RBM	Gestion fondée sur les résultats
UBRAF	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités
OMS	Organisation mondiale de la Santé

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Introduction

1. Le présent rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des opérations et des états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est établi conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
2. Il s'agit du premier rapport détaillé soumis au Conseil de Coordination du Programme par le Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines en vertu d'un nouveau mandat de Commissaire aux comptes de l'OMS pour la période 2016-2019 attribué par la soixante-huitième Assemblée mondiale de la Santé (AMS).
3. Nous avons détaillé dans le présent rapport les questions financières et de gouvernance dont nous considérons qu'elles doivent être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Nous avons recommandé à la Direction trois mesures susceptibles d'apporter une valeur ajoutée afin d'améliorer la gestion financière et la gouvernance de l'ONUSIDA.

Bilan général de la vérification

4. Nous avons vérifié les états financiers de l'ONUSIDA en vertu du Règlement financier et conformément aux Normes internationales d'audit établies par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.
5. Nous félicitons la Direction de l'ONUSIDA pour la préparation d'états financiers de qualité qui justifient la formulation d'une opinion sans réserve depuis cinq ans déjà, depuis l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en 2012. Pour 2016, nous n'émettons aucune réserve sur les états financiers du Programme commun pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016. Nous sommes en conséquence d'avis que ceux-ci présentent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats de la performance financière, des variations de l'actif net/situation nette, des flux de trésorerie et de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2016, conformément aux normes IPSAS.
6. Dans le cadre de nos services qui visent à apporter une valeur ajoutée, nous avons identifié trois domaines dans lesquels les mécanismes de gouvernance de l'ONUSIDA pourraient être améliorés. L'ONUSIDA pourrait effectivement atteindre ses buts et objectifs avec le soutien de Cadres de responsabilisation de la Direction et de contrôle interne structurés. Nous félicitons la Direction pour s'être déjà engagée dans la processus d'établissement d'un Cadre de responsabilisation de la Direction qui répond aux besoins spécifiques de l'ONUSIDA et sera conçu pour compléter le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF), et pour avoir déjà préparé le projet initial du Cadre de contrôle interne pour qu'il soit examiné et approuvé par la haute Direction. L'ONUSIDA pourrait aussi améliorer les politiques afin d'intégrer sa stratégie de relève.

Résumé des recommandations

7. Les recommandations suivantes de la mission de vérification commentées en détail dans le présent rapport sont présentées à la Direction afin de lui permettre d'améliorer encore sa gestion financière et sa gouvernance :

Recommandation 1

Finaliser un Cadre de responsabilisation de la Direction structuré tenant compte des opérations et objectifs du Programme commun afin d'améliorer davantage la responsabilité et la transparence.

Recommandation 2

Poursuivre la finalisation de son propre Cadre de contrôle interne et des outils à l'appui de celui-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs relatifs aux opérations, à l'information et à la conformité vis-à-vis des politiques, règles et réglementations applicables de l'ONUSIDA, ou au respect de celles-ci.

Recommandation 3

Communiquer au Conseil de Coordination du Programme le plan et la politique pour intégrer sa stratégie de relève, en mettant l'accent sur :

- a. La prévision des vacances de postes et l'identification de délais appropriés pour sélectionner les remplaçants potentiels en lice et**
- b. L'évaluation des besoins de remplaçants potentiels, en termes de leadership, de compétences et d'autres opportunités de promotion de carrière, qui peuvent être gérés via une amélioration ou un renforcement des activités de formation et de mentorat.**

Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes des années précédentes

8. Nous avons examiné les mesures prises relatives aux recommandations du Rapport du commissaire aux comptes de 2015 et noté que l'ensemble des sept recommandations (100 %) étaient pleinement mises en œuvre. Nous félicitons la Direction pour ses interventions immédiates et sa reconnaissance de l'importance des recommandations qui ont amélioré la gestion financière et la gouvernance dans les domaines couverts par notre vérification.

A. MANDAT, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE

Mandat

9. La soixante-huitième Assemblée mondiale de la Santé a donné mandat au Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines d'assumer la fonction de Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé et des entités qu'elle héberge pour la période 2016-2019.

Portée et objectifs

10. Une vérification des comptes consiste à examiner de façon indépendante les éléments à l'appui des montants et des informations figurant dans les états financiers. Notre vérification a évalué le respect, par l'ONUSIDA, du Règlement financier de l'OM et des dispositions légales. Les principaux objectifs de la vérification sont de fournir un avis indépendant afin de savoir si :

- a. les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2016 ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année close le 31 décembre 2016, conformément aux normes IPSAS,
- b. les principaux principes comptables présentés dans la note 3 des états financiers ont été appliqués de façon cohérente par rapport à l'exercice précédent, et
- c. les opérations dont nous avons eu connaissance ou que nous avons vérifiées dans le cadre de notre mission respectaient, à tous égards importants, le Règlement financier et les dispositions légales.

11. En outre, la vérification a pour objet de fournir une assurance indépendante à l'Organe directeur, d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'ONUSIDA, et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.

Méthodologie et responsabilités du Commissaire aux comptes

12. Notre vérification des comptes a été menée conformément aux Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que la vérification soit planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalie significative. Notre vérification a consisté à examiner, par sondage, les éléments à l'appui des montants et informations figurant dans les états financiers, ainsi qu'à évaluer les principes comptables utilisés, les estimations significatives retenues par la Direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

13. La vérification des états financiers a adopté une méthode d'audit fondée sur l'évaluation des risques. Cette méthode impose d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers et au niveau des assertions, sur la base d'une connaissance appropriée de l'entité et de ses mécanismes, y compris de son Cadre de contrôle interne.

14. Notre mission consiste à exprimer un avis sur les états financiers en nous fondant sur nos vérifications. Celles-ci sont réalisées dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable, et non l'assurance absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

15. Nous avons également examiné les opérations de l'ONUSIDA au titre de l'article 14.3 du Règlement financier qui requiert du Commissaire aux comptes qu'il formule des observations sur l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et, en général, de l'administration et de la gestion des opérations du Programme commun. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux questions suivantes : (a) Cadre de responsabilisation de la Direction, (b) Cadre de contrôle interne, et (c) Processus relatifs aux ressources humaines – Rotation du personnel (planification de la mobilité et de la relève).

16. En outre, la vérification des comptes a pour objet de donner une assurance indépendante à l'Organe directeur, d'apporter de la valeur ajoutée à la gestion financière et la gouvernance de l'ONUSIDA, et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.

17. Pendant l'année 2016, les vérifications ont été effectuées au Siège de l'ONUSIDA à Genève, Suisse. C'est la cinquième année que l'ONUSIDA applique les normes IPSAS et nous avons principalement concentré nos moyens sur l'examen de leur mise en œuvre pour permettre à la Direction de maintenir les progrès déjà enregistrés dans la préparation d'états financiers conformes aux normes IPSAS.

18. Nous avons constamment rendu compte des résultats de nos vérifications à la Direction de l'ONUSIDA, sous la forme de lettres de gestion où figurent des observations et des recommandations détaillées, assurant par cette pratique un dialogue continu avec elle.

B. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

19. Le présent rapport couvre des questions qui, de l'avis du Commissaire aux comptes, devraient être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Les recommandations communiquées à la Direction ont pour but de soutenir les objectifs de la mission de l'ONUSIDA et d'améliorer et d'apporter de la valeur ajoutée à la gestion financière et la gouvernance du Programme commun.

1. Questions financières

1.1 Vérification des états financiers

20. Un certain nombre de recommandations ont été faites dans le cadre de la vérification des comptes de l'ONUSIDA pour l'année 2016 en vue de mieux respecter les obligations de présentation et d'information, conformément aux normes IPSAS. Nous n'avons émis aucune réserve à l'égard des états financiers. Ainsi, notre opinion est que ceux-ci donnent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux normes IPSAS. La Direction a approuvé nos recommandations et est intervenue, ou s'est engagée à intervenir, conformément à celles-ci. Nous avons pris note de l'engagement et du professionnalisme dont la Direction de l'ONUSIDA et le personnel du département Finance ont fait preuve pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS.

1.2 Performance financière globale

21. Les états financiers vérifiés de l'ONUSIDA révèlent un excédent total d'US\$ 2,61 millions pour l'année, comme indiqué dans l'État de la performance

financière (État II). Cela correspond à une augmentation de 103,83% par rapport au déficit total de l'année précédente d'US\$ 68,04 millions. L'excédent peut principalement être attribué à une augmentation des recettes d'US\$ 3,69 millions ainsi qu'à une forte diminution des dépenses totales (US\$ 66,96 millions), d'où une compensation significative et une augmentation de l'excédent total d'US\$ 70,65 millions en 2016.

22. L'actif net/situation nette, tel qu'indiqué dans l'État des variations de l'actif net/situation nette (État III), a augmenté d'US\$ 5,31 millions (ou 3,99%) d'US\$ 133,14 millions pour l'année close le 31 décembre 2015 à US\$ 138,46 millions pour l'année close le 31 décembre 2016. Compte tenu de l'augmentation comptabilisée de 103,83% de l'excédent total et de l'augmentation de 3,99% de l'actif net/situation nette, nous invitons la Direction à continuer d'intensifier ses efforts pour améliorer la performance financière de l'ONUSIDA dans les prochaines années.

23. En particulier, le total des recettes de 2016 s'est élevé à US\$ 229,59 millions, répartis comme suit : US\$ 216,23 millions des gouvernements, US\$ 0,91 million des Coparrainants, US\$ 8,45 millions d'autres sources et le solde d'US\$ 3,99 millions des produits financiers. Par ailleurs, le total des dépenses de la même année s'est élevé à US\$ 226,98 millions, répartis comme suit : US\$ 122,70 millions pour les traitements et autres charges de personnel, US\$ 63,95 millions pour les virements et subventions à d'autres entités, US\$ 15,97 millions pour les services contractuels, US\$ 13,96 millions pour les charges générales opérationnelles, US\$ 5,57 millions pour les voyages, US\$ 0,56 million pour les équipements, les véhicules et le mobilier, US\$ 0,71 million pour les amortissements et le solde d'US\$ 3,56 millions pour les charges financières. Comme indiqué plus haut, « l'excédent » global (c'est-à-dire les recettes moins les dépenses) de 2016 reporté en 2017 s'est élevé à US\$ 2,61 millions.

24. Sur des allocations approuvées d'US\$ 484,82 millions pour 2016-2017, des dépenses d'US\$ 180,76 millions ont été engagées au titre de l'UBRAF 2016, soit un taux d'engagement budgétaire de 37,28% pour la première année de l'exercice biennal. Le solde restant au titre de l'UBRAF approuvé s'élevait à US\$ 304,06 millions au 31 décembre 2016.

25. Le Conseil de Coordination du Programme a créé un fonds de réserve (ORF) en juin 1996, qui s'élevait à US\$ 35 millions pour l'année close le 31 décembre 2016. Ce fonds peut être utilisé pour financer la mise en œuvre de l'UBRAF dans l'attente de la réception des contributions de base. Les règles et procédures régissant l'utilisation de l'ORF par le Directeur exécutif ont été décidées par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 6^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève en mai 1998. Grâce à l'ORF, la régularité du fonctionnement de l'ONUSIDA est relativement bien assurée.

26. Comparativement, le total des actifs courants s'élevait à US\$ 237,66 millions, alors que le total des passifs courants atteignait US\$ 36,22 millions, ce qui permet d'enregistrer un ratio de liquidité 6,56 pour 1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentaient US\$ 143,99 millions en début d'année, mais ont augmenté à US\$ 153,69 millions en fin d'année après comptabilisation d'une augmentation nette d'US\$ 9,7 millions (ou 6,74%) des flux des activités opérationnelles, d'investissement et de financement. L'ONUSIDA doit donc renforcer sa performance financière dans les prochaines années et faire en sorte que des fonds supplémentaires soient injectés dans son système.

1.3 Sensibilisation financière

27. L'ONUSIDA a enregistré des résultats remarquables dans la lutte contre le sida et commencé à s'attaquer aux obstacles pour l'avenir. Un programme financier solide est essentiel pour que l'ONUSIDA maintienne son plaidoyer et son leadership mondiaux dans la riposte au sida. Plusieurs de ses plus importants soutiens et donateurs ont

fortement réduit leurs contributions. En 2015, le Programme commun a mobilisé 46,60% de son budget approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015, mais en 2016, il n'a atteint son objectif de mobilisation de ressources qu'à hauteur de 47,36% pour l'exercice biennal 2016-2017. Pour que l'ONUSIDA soutienne efficacement la mise en œuvre de ses stratégies et atteigne les objectifs conjointement fixés par le biais de l'UBRAF 2016-2021, il est vital qu'il soit doté de ressources adéquates.

28. Lors de la réunion d'orientation pour l'approbation de la Stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA et de la réunion liée sur l'UBRAF du Conseil de Coordination du Programme, le Directeur exécutif de l'ONUSIDA a réaffirmé l'objectif de développement du socle de donateurs et la nécessité de continuer de sensibiliser tous les donateurs actuels et les nouveaux donateurs potentiels en cherchant à obtenir le maintien et le renforcement de leur soutien financier. Il a insisté sur la situation financière de l'ONUSIDA et sur les conséquences de l'insuffisance de son financement actuel. En l'absence de ressources supplémentaires, les conséquences seront certainement profondes pour les travaux du Programme commun et pour sa portée et sa capacité à générer des résultats. Pour 2016, l'ONUSIDA a consacré d'importants efforts à ses activités de mobilisation des ressources et à l'ajustement de ses dépenses afin de fonctionner avec le budget qui lui avait été alloué.

29. Le 8 juin 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une nouvelle Déclaration politique sur le VIH et le sida. Celle-ci souligne la nécessité d'accélérer la riposte au sida afin d'atteindre les ambitieux objectifs de la Déclaration et de mettre fin à l'épidémie de sida à l'horizon 2030 dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). L'Assemblée générale a appelé à un renforcement et à un élargissement de l'approche unique, multisectorielle, multipartite et respectueuse des droits du Programme commun. La fragile fenêtre qui existe pour atteindre les buts et objectifs ambitieux de la Déclaration politique s'ouvre à un moment où les financements de l'aide au développement sont incertains en raison de différents facteurs externes, comme les crises humanitaires, les problèmes de sécurité, les fluctuations monétaires et l'évolution du paysage politique. Un deuxième Dialogue sur le financement a été organisé le 27 juin 2016 dont la date a été approuvée par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 37^{ème} réunion d'octobre 2015 durant laquelle il a indiqué « qu'il attend avec intérêt un deuxième Dialogue sur le financement dont l'objectif sera de garantir des financements prévisibles et complets pour la mise en œuvre de l'UBRAF 2016-2021, qui devrait se tenir avant la 38^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme ». Le premier Dialogue sur le financement de l'ONUSIDA avait été organisé en novembre 2014.

30. Nous espérons que la Stratégie de l'ONUSIDA sera pleinement mise en œuvre afin de générer des résultats qui transformeront profondément la vie des personnes et des communautés.

1.4 Assurance-maladie après la cessation de service

31. Les obligations au titre des prestations définies de l'ONUSIDA pour l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) au 31 décembre 2016 s'élevaient à US\$ 108,70 millions dont US\$ 56,56 millions sont financés, ce qui laisse un passif net non financé d'US\$ 52,14 millions. Ces montants ont été établis par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations relatives aux paiements passés fournis par l'OMS. À la suite de la décision prise lors de sa 30^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme qui s'est tenue en juin 2012 de financer pleinement les passifs liés au personnel de l'ONUSIDA à partir du solde des fonds, un total d'US\$ 25,1 millions a jusqu'à présent été affecté au financement du passif de l'ASHI. Par conséquent, le passif non financé de l'ASHI s'élevait à US\$ 27,0 millions au 31 décembre 2016.

32. Nous avons identifié trois domaines dans lesquels l'ONUSIDA devrait pouvoir améliorer sa gouvernance des ressources. Il s'agit : a) de cadres de responsabilisation de la Direction et de contrôle interne, et b) des processus relatifs aux ressources humaines – Rotation du personnel (planification de la mobilité et de la relève).

2. Questions de gouvernance

2.1 Cadre de responsabilisation de la Direction

33. Un Cadre de responsabilisation de la Direction promouvra l'alignement de l'ONUSIDA sur une vision commune, créant ainsi un environnement dans lequel le personnel et les parties prenantes pourront contribuer à la réalisation des buts et objectifs, et permettant à la direction de faire progresser l'ONUSIDA. Les avantages d'un Cadre de responsabilisation de la Direction sont évidents. Il favorisera la réalisation des objectifs stratégiques en : (a) clarifiant la vision de l'organisation, (b) conduisant l'alignement de la mise en œuvre de la stratégie sur la vision, (c) créant un impact et, sur le long terme, veillant à la responsabilisation dans l'ensemble de l'organisation, et (d) renforçant l'engagement en faveur de l'obtention de résultats.

34. Dans la mesure où un Cadre de responsabilisation de la Direction fixe les valeurs communes du Programme commun et les normes exposées dans les Normes de conduite de la fonction publique internationale, il conviendrait aussi qu'il englobe tout un ensemble d'instruments juridiques, de règles et réglementations, de politiques, de procédures et de fonctions, de responsabilités et de pouvoirs formellement documentés qui, considérés ensemble, établissent la responsabilité des dirigeants et du personnel à tous les niveaux vis-à-vis de leurs décisions, agissements et omissions.

35. Nous avons observé que l'ONUSIDA n'a pas encore adopté de Cadre de responsabilisation de la Direction qui lui soit propre. Le Programme commun est cependant en train d'adapter le Cadre de responsabilisation de l'OMS (version du 3 mars 2015) pour qu'il réponde à ses besoins spécifiques. (Le Cadre de responsabilisation de l'OMS a été spécifiquement conçu pour cette organisation dans le cadre de la réforme de l'OMS de 2010, processus inclusif et régi par les États Membres visant à permettre à l'OMS d'être efficace, efficiente, réactive, objective, transparente et responsable).

36. La direction nous a informé que la responsabilisation avait toujours été intégrée dans la structure de direction et de gouvernance de l'ONUSIDA, y compris ses politiques et procédures opérationnelles. Celles-ci incluent le Conseil de Coordination du Programme et, de façon unique, l'UBRAF en tant qu'outil de mise en œuvre de la stratégie et d'information des parties prenantes au moyen d'une approche de gestion fondée sur les résultats.

37. Il conviendrait que l'ONUSIDA aligne plus étroitement ses processus décisionnels et opérationnels sur les dimensions de responsabilité et de transparence, ainsi que sur les grandes lignes des décisions stratégiques et de mise en œuvre des programmes, entre autres. Cette mesure pourrait améliorer la qualité des relations de l'ONUSIDA avec les parties prenantes qui doivent être constamment rassurées quant au fait que leurs fonds sont réellement dépensés pour permettre au Programme commun d'exister. En s'efforçant d'améliorer la responsabilisation vis-à-vis de la mise en œuvre du programme, il conviendrait qu'un Cadre de responsabilisation de la Direction spécifiquement conçu pour l'ONUSIDA soit élaboré et rédigé.

38. En outre, les objectifs de l'ONUSIDA – qui ont été davantage affinés et actualisés dans les nouveaux énoncés de vision et de mission approuvés par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 26^{ème} réunion de Genève – renforcent l'obligation

de rédiger un Cadre de responsabilisation de la Direction exclusivement adapté à l'ONUSIDA.

39. De ce fait, compte tenu de l'évolution du contexte et de la nécessité de renforcer la responsabilité et la transparence de l'ONUSIDA, nous saluons la Direction pour le processus d'adaptation et de préparation d'un Cadre de responsabilisation répondant aux besoins spécifiques du Programme commun et conçu pour promouvoir l'UBRAF et l'approche de gestion de l'organisation fondée sur les résultats. Cela souligne l'engagement de l'ONUSIDA en faveur d'une culture de la responsabilité et de la transparence.

Recommandation 1

Finaliser un Cadre de responsabilisation de la Direction structuré tenant compte des opérations et objectifs du Programme commun afin d'améliorer davantage la responsabilité et la transparence.

2.2 Cadre de contrôle interne

40. En tant que système, un contrôle interne est décrit comme la synthèse d'un ensemble de systèmes plus petits mis en place au sein d'une entité pour contrôler les risques. D'un autre côté, un contrôle interne est aussi considéré comme un processus en vertu duquel des contrôles spécifiques au sein de processus essentiels sont logiquement intégrés et engagés pour réaliser les objectifs opérationnels d'une entité. Quelle que soit sa forme, un contrôle interne est toujours élaboré par une entité de sorte à ce qu'il lui permette de fonctionner comme prévu. Le cadre COSO définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel d'une entité, conçu pour fournir une « assurance raisonnable » quant à la réalisation des objectifs dans les domaines suivants : efficacité et efficience des opérations.

41. Comme pour le Cadre de responsabilisation de la Direction, l'ONUSIDA n'a pas encore préparé son propre Cadre de contrôle interne dans la mesure où il adopte actuellement le Cadre de contrôle interne de l'OMS qui a été achevé en novembre 2013 pour répondre à ses besoins spécifiques.

Le Cadre de contrôle interne de l'ONUSIDA devrait être élaboré sur la base du modèle de contrôle interne COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Il définit cinq composantes étroitement liées de contrôle interne et 18 principes nécessaires pour avoir un système de contrôle interne efficace et intégré. Les cinq composantes étroitement liées sont l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication, et le pilotage.

42. La dépendance d'une composante du contrôle interne vis-à-vis des autres composantes donne à penser que l'ensemble du contrôle interne doit être considéré à un niveau où toutes les composantes permettent aux responsables de la politique d'identifier certains maillons faibles. Avec cela, nous soulignons la recommandation du Secrétaire général des Nations Unies – d'adopter un cadre intégré de gestion des risques et de contrôle interne qui fournit une méthodologie cohérente et complète de gestion des risques pour l'ensemble du Secrétariat. L'intégration de deux mécanismes de gouvernance ne sera pas possible si l'on ne commence pas par mettre en place un cadre de contrôle interne. L'ONUSIDA peut aussi prendre une mesure importante pour rendre

le système de contrôle interne plus cohérent avec le cadre formel en faisant évoluer son propre mécanisme de contrôle interne.

43. La Direction nous a indiqué que, pour répondre à ses besoins spécifiques, l'ONUSIDA était en train d'adopter le Cadre de contrôle interne de l'OMS qui a toujours été intégré dans la structure du Programme commun en raison du fait que ces organisations partageant des systèmes financiers et administratifs. Elle a indiqué qu'elle définissait un cadre de politique pour un système de contrôle interne efficace afin d'aider toutes les parties prenantes de l'organisation à répondre aux risques auxquels elles sont confrontées dans la réalisation de la stratégie de l'ONUSIDA mise en œuvre grâce à l'UBRAF. La Direction a en outre expliqué que les activités de contrôle du Cadre de contrôle interne sont définies et mises en œuvre dans le système de planification des ressources de l'entreprise (ERP) et affinées le cas échéant pour veiller à ce que les procédures et contrôles de conformité demeurent opportuns, pertinents et solides.

44. De surcroît, l'ONUSIDA considère le contrôle interne comme un processus conçu pour fournir à la Direction une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs liés aux opérations, à l'information et à la conformité.

45. Nous avons de même été informés que l'ONUSIDA est en train d'adapter un Cadre de contrôle interne pour répondre à ses besoins spécifiques et pour tenir compte de la Stratégie 2016-2021 et des orientations de l'UBRAF 2016-2021. Ce cadre sera aussi aligné sur les meilleures pratiques internationales et les recommandations du Comité de haut niveau sur la direction (HLCM). Il sera régi par les principes de contrôle interne (qu'il intégrera) exposés par le modèle COSO et le modèle des Trois lignes de défense (3LoDs) de l'Institut des auditeurs internes. Ces deux modèles sont complémentaires et peuvent être mutuellement adossés. Le modèle 3LoDs servira à l'appui du modèle COSO. Le Cadre de contrôle interne sera complété par un Guide de référence du contrôle interne et une liste de vérification d'auto-évaluation. Ce processus annuel viendra contribuer aux mécanismes destinés à fournir des assurances concernant les contrôles internes de l'ONUSIDA et, en définitive, à la publication d'un Rapport annuel de contrôle interne.

46. Nous félicitons la direction pour le projet initial de Cadre de contrôle interne de l'ONUSIDA devant être approuvé par la haute direction. Nous attendons impatiemment la publication d'un Rapport annuel de contrôle interne comme prévu.

Recommandation 2

Poursuivre la finalisation de son propre Cadre de contrôle interne et des outils à l'appui de celui-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs relatifs aux opérations, à l'information et à la conformité vis-à-vis des politiques, règles et réglementations applicables de l'ONUSIDA, ou au respect de celles-ci.

2.3 Processus relatifs aux ressources humaines – Rotation du personnel (planification de la mobilité et de la relève)

47. L'ONUSIDA a actualisé et élargi sa *Stratégie en matière de ressources humaines pour 2016-2021* en s'appuyant sur les huit éléments antérieurement adoptés pour la période 2011-2015 et en les transformant en quatre piliers pour soutenir les fonctions de base du Secrétariat. Cela devrait permettre au Programme commun d'être en mesure d'atteindre les cibles et les étapes stratégiques qui contribuent aux Objectifs de développement durable (ODD) liés au sida et à l'objectif de mettre fin au sida à l'horizon 2030. Pour 2016-2021, les *Objectifs de développement durable imposent que le personnel acquière progressivement de multiples qualifications et soit capable de se*

déployer dans une série de projets, fonctions et de zones géographiques. La planification des effectifs et la mobilité figurent parmi les initiatives à l'appui de cette évolution.

48. La planification des effectifs permet de veiller à ce que le profil des effectifs du Secrétariat demeure aligné sur ses fonctions de base. Pour ce faire, une gestion prudente et un suivi des données relatives aux ressources humaines seront nécessaires. Des informations précises et en temps réel sur les dotations en personnel et les tendances permettront à la Direction de s'assurer que ses décisions soient éclairées et que la planification des effectifs demeure une activité managériale régulière et continue grâce à laquelle le profil des effectifs continuera d'évoluer de sorte à rester adapté à sa finalité. S'agissant de la mobilité, la nature internationale du Secrétariat impose des effectifs mondiaux dotés de compétences et d'expériences qui se construisent progressivement grâce à une exposition à différents niveaux organisationnels et lieux géographiques.

49. Durant la période comprise entre décembre 2015 et janvier 2017, 110 des 830 membres du personnel de l'ONUSIDA ont quitté le Secrétariat et 10 % environ du personnel du Siège et de terrain changeront de poste au premier semestre 2017 du fait de l'opération de repositionnement. Cette dernière a été une *réponse clé de la Direction* non seulement à un climat de financement difficile, mais comme indiqué dans la réponse de la Direction à notre question : *un processus stratégique, complet et inclusif en vertu duquel l'ONUSIDA s'est repositionné pour réaliser les ODD et avoir l'impact maximal dans le nouvel environnement politique et financier, avec une conception organisationnelle reflétant une structure cohérente, des systèmes et des processus efficaces et présentant un bon rapport coût-efficacité ainsi que des capacités internes solides.*

50. L'un des principaux résultats de l'opération de repositionnement a été une redéfinition du profil et une réduction des chevauchements potentiels des fonctions dans les équipes du Siège et d'appui aux régions. Cela apparaît pertinent dans la mesure où nous avons observé que 68 % de la réduction totale des effectifs concernaient les équipes d'appui aux régions. *La résolution de ce problème est toujours prévue pour le 1^{er} avril 2017, date à laquelle une nouvelle structure des effectifs du Secrétariat devrait devenir opérationnelle* et par le biais de l'établissement au Siège de ce que l'on appelle les *nouveaux départements axés sur les pays*, y compris le *Département pour la mise en œuvre de l'Initiative d'accélération* et le *Département d'appui aux communautés*. Ces départements apportent un soutien direct aux agents supplémentaires exerçant de nouvelles fonctions basés dans les bureaux de pays. Grâce à cette approche simplifiée et rationalisée, les fonctions et postes se chevauchant dans les bureaux régionaux pourront être réorganisés.

51. La question de la mobilité étant prise en compte de façon appropriée par l'opération de repositionnement et considérée avec prudence comme étant à mi-parcours en attente de l'opérationnalisation de la nouvelle structure des effectifs au deuxième trimestre 2017, la planification de la relève est un autre élément qui pourrait, hormis un environnement de financement imprévisible, influencer une simplification efficace de la Stratégie en matière de ressources humaines.

52. L'évaluation des dernières données sur les ressources humaines a révélé les informations significatives suivantes :

Effectifs totaux ayant des dates de départ à la retraite durant la période cible des ODD 2017-2030	Effectifs ayant des dates de départ à la retraite prévue dans les cinq ans (2017-2021)			
	Postes stratégiques		Autres	Total
	D1-D2	P3-P5		
313	20	51	29	100

53. Des données pertinentes sur le profil et la planification des effectifs de l'ONUSIDA compilées pour être publiées lors de la réunion du Conseil de Coordination du Programme du 28-30 juin 2016 ont aussi révélé ce qui suit :

- Les effectifs exerçant des fonctions de base au Secrétariat occupent des emplois à durée déterminée et représentent 95 % des effectifs. Les autres membres du personnel (5 %) occupent des emplois à titre temporaire.
- Trente-cinq agents du Secrétariat ont suivi des formations en ligne proposées par l'UN System Staff College. Plus de 80 % des places ont été proposées au personnel de la catégorie Services généraux, principalement basés sur le terrain. Pour s'adapter à la diversité linguistique, deux cours ont été proposés en anglais et en français. Le premier intitulé Compétences pour les assistants administratifs a donné à 19 agents d'appui des moyens pour planifier efficacement le travail, obtenir des résultats, gérer le temps et communiquer efficacement sur les produits à fournir. Le deuxième intitulé Compétences pour une rédaction efficace a aidé 13 agents de toutes catégories à améliorer la structure, la clarté et la concision de leurs travaux écrits. Dans le cadre d'un essai pilote, trois collègues assumant des responsabilités de supervision ont suivi une formation en ligne intitulée Création d'équipes hautement performantes.
- L'âge moyen des effectifs du Secrétariat est de 47,5 ans. Actuellement, les agents qui ont de 20 à 39 ans représentent 19 % de l'ensemble des effectifs.

54. Sur la base de la réponse de la Direction à notre question sur l'existence d'un plan/d'une politique de relève, nous avons observé que la planification de la relève à l'ONUSIDA était *réalisée de façon intégrée et reliée aux objectifs stratégiques de l'organisation dans laquelle la planification de la relève est directement intégrée au niveau de ses politiques sur le recrutement, la mobilité et le perfectionnement.*

55. La politique de recrutement est présentée dans la Note d'information 2015-4 de l'ONUSIDA. Elle est soutenue par le cadre directeur du Règlement du personnel de l'OMS et adaptée aux besoins spécifiques de l'ONUSIDA et aux principes directeurs sur la réalisation, l'objectivité, la transparence et la diversité, entre autres. La politique de recrutement est en outre complétée par *La politique et les procédures de mobilité* dans le cadre de la Note d'information 2014-4 de l'ONUSIDA, qui facilite directement la planification de la relève en veillant « à une affectation en temps voulu des personnels qualifiés aux postes à travers le monde, [et à avoir des] effectifs adaptés à l'usage prévu. La mobilité est mise en œuvre par le biais d'une évaluation des intérêts, besoins opérationnels et priorités du Secrétariat ».

56. Bien que les politiques existantes relatives au recrutement et à la mobilité puissent être étroitement liées à la question de la relève du personnel de l'ONUSIDA, une évaluation approfondie indiquerait sans doute que ces trois activités sont orientées vers des objectifs distinctement différents.

57. Alors que le recrutement concerne principalement l'attraction et la sélection des meilleurs talents et compétences pour l'ONUSIDA, la mobilité cible l'affectation et le perfectionnement du personnel (multi-compétences acquises via la polyvalence et la diversité). De son côté, la relève privilégie la continuité effective des activités de l'organisation dans son ensemble.

58. La question de la relève imposant de s'interroger sur les objectifs à long terme de l'organisation, elle devrait être abordée dans le cadre d'un processus structuré d'évaluation des besoins, des stratégies et outils pour répondre à ces besoins et aux écarts sous-jacents, dans un délai acceptable pour leur mise en œuvre. Dans le scénario qui prévaut pour l'ONUSIDA, les points focaux des ressources humaines doivent étudier non seulement la rotation du personnel liée à la réaffectation/mobilité dans les deux ou trois prochaines années, durant lesquelles les effets de l'opération de repositionnement peuvent devenir perceptibles. Il conviendrait de même de se préoccuper du nombre projeté ou attendu de postes vacants parallèlement aux ressources disponibles appropriées (en pondérant selon l'âge et l'expérience).

Recommandation 3

Communiquer au Conseil de Coordination du Programme le plan et la politique pour intégrer sa stratégie de relève, en mettant l'accent sur :

a. La prévision des vacances de postes et l'identification de délais appropriés pour sélectionner les remplaçants potentiels en lice et

b. L'évaluation des besoins de remplaçants potentiels, en termes de leadership, de compétences et d'autres opportunités de promotion de carrière, qui peuvent être gérés via une amélioration ou un renforcement des activités de formation et de mentorat.

C. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LA DIRECTION

Dispenses administratives, montants passés par profits et pertes, versements à titre gracieux et fraudes

59. Pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016, le Programme commun a comptabilisé en pertes et profits un montant total d'US\$ 18 586 – relatif à des avances sur frais de déplacement principalement consenties à d'anciens membres du personnel qui ont quitté l'organisation et dont le recouvrement a été considéré comme impossible. Aucune dispense administrative ou versement à titre gracieux n'a été comptabilisé durant l'année close le 31 décembre 2016. En outre, deux cas de suspicion de fraude ont fait l'objet d'une enquête dirigée par le Bureau des services de contrôle interne de l'OMS qui exerce cette fonction pour le compte de l'ONUSIDA. Dans les deux cas, les constatations ont entraîné le licenciement des deux membres du personnel concernés.

D. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

60. Nous avons validé la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le rapport de vérification des comptes de 2015. Nous avons noté que la Direction a mis en œuvre l'ensemble des sept recommandations que nous

avons émises, ce qui correspond à un taux de mise en œuvre de 100 %. Nous saluons la promptitude d'action de la Direction vis-à-vis de ces recommandations. L'Annexe A présente l'analyse détaillée de la mise en œuvre des recommandations.

E. REMERCIEMENTS

61. Nous souhaitons exprimer ici nos remerciements au Directeur exécutif, au Directeur Planification, finance et responsabilisation, et au Chef Services financiers, Gestion des risques et Conformité ainsi qu'à leurs équipes respectives pour leur coopération et l'aide qu'ils ont apportée à notre personnel.

62. Nous souhaitons également exprimer nos remerciements au Conseil de Coordination du Programme pour son appui et son intérêt pour nos travaux.

**COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES
Commissaire aux comptes**

**3 avril 2017
Quezon City, Philippines**

Annexe A

Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes de l'année précédente

N°	Recommandation	Validation du Commissaire aux comptes
1	Demander des améliorations du système de Planification des ressources de l'entreprise (ERP) et de ses fonctionnalités afin d'éliminer les soldes négatifs anormaux des charges de personnel (LT, CT supplémentaire), du conseil en recherche, des services contractuels, des fournitures médicales, des équipements et véhicules, et des lettres d'accord (Virements et subventions aux Contreparties).	Mise en œuvre Conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes, l'ONUSIDA a continué de suivre et d'examiner attentivement les opérations pour lesquelles l'impact de soldes négatifs peut être réduit. Il conviendrait de noter qu'en raison de la configuration de l'ERP et de la clôture et de l'ouverture de l'exercice biennal, il n'est pas possible d'éliminer totalement les soldes négatifs. Cependant, grâce à un suivi et un examen resserrés, le nombre de soldes négatifs a continué de diminuer.
2	Élaborer des directives d'assurance de la qualité pour rendre compte de la mise en œuvre de l'UBRAF qui : a. établissent des critères clairs pour définir de façon précise des informations de qualité et validées à chaque point de contrôle essentiel ou pour chaque produit, b. décrivent les rôles et responsabilités des principaux évaluateurs d'assurance de la qualité des données essentielles, et c. permettent d'obtenir un accord sur les stades et les dates auxquels les examens de la qualité seront pratiqués et comment et à qui leurs constatations seront communiquées.	Mise en œuvre Conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes relative au compte rendu sur la mise en œuvre de l'UBRAF, des directives d'assurance de la qualité ont été élaborées dans le cadre de cette révision de l'année 2016 du Système de suivi du Programme commun (JPMS)-(Annexe II). Le JPMS sert de principal outil de collecte de données et de suivi de l'ONUSIDA pour l'UBRAF 2016-2021. Ces directives établissent des critères clairs pour définir la qualité, valider les informations et décrire les rôles et responsabilités en matière d'assurance de la qualité.
3	Conduire, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ONUSIDA, l'évaluation de l'UBRAF 2012-2015 comme principal outil opérationnel en s'engageant auprès du Conseil de Coordination du Programme. L'évaluation devra inclure l'analyse des forces et des enseignements tirés ainsi que des faiblesses à corriger pour améliorer l'UBRAF 2016-2021. Elle sera présentée lors de la 38 ^{ème} réunion du Conseil de Coordination du	Mise en œuvre Conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes, une évaluation de l'UBRAF 2012-2015 a été préparée. Elle a inclus une analyse des forces et des faiblesses ainsi que des enseignements tirés qui a permis d'établir un UBRAF 2016-2021 plus détaillé et priorisé qui a été présenté au Conseil de Coordination du Programme lors de sa 38 ^{ème} réunion de juin.

	Programme en juin 2016 lors de la présentation de la version définitive, plus détaillée et priorisée de l'UBRAF 2016-2021.	
4	Assurer, par l'intermédiaire de la HRM, une mise en œuvre et un suivi complets des politiques et du système de gestion des performances en mettant l'accent sur la question de la promotion des carrières du personnel alors que l'ONUSIDA renforce ses processus de gestion des performances.	<p>Mise en œuvre</p> <p>La Direction a pris note de notre recommandation et confirmé notre position selon laquelle la formation des superviseurs est essentielle, en particulier un soutien personnel pour les responsables qui gèrent les cas de sous-performance. L'ONUSIDA a continué d'assurer une formation et un soutien réguliers des responsables dans ce domaine. Plus récemment, durant la phase finale de l'évaluation du cycle de performance 2015-2016 en mars 2016, l'équipe de Développement opérationnel de la HRM a contacté tous les superviseurs d'agents dont les performances ne répondent pas aux attentes afin de leur fournir des orientations sur les outils et les stratégies managériales pour lutter contre la sous-performance.</p>
5	Améliorer les procédures de gestion des actifs en intégrant ce qui suit : <p>a. des critères définissant différentes circonstances à l'origine de la perte d'actifs,</p> <p>b. des directives actualisées pour la documentation des cas de perte d'actifs, et</p> <p>c. des niveaux de responsabilité administrative et financière pour chaque type de situation définie comme origine de la perte d'actifs</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Conformément à la recommandation, l'ONUSIDA a amélioré et élargi ses directives actuelles sur la gestion des actifs concernant la perte d'actifs afin d'inclure des critères définissant différentes circonstances à l'origine de la perte d'actifs et des niveaux de responsabilité administrative et budgétaire pour chaque type de circonstance définie comme origine de la perte d'actif. Une note d'information avertissant le personnel de ces révisions a été publiée et toutes ces révisions ont été intégrées dans le manuel d'achat (Chapitre 16).</p>
6	Présenter la part courante de ses emprunts à long terme dans l'État I non seulement pour respecter l'obligation de la norme IPSAS 1 mais plutôt pour fournir des informations pertinentes pour définir les besoins de flux de trésorerie au titre des obligations arrivant actuellement à échéance. Pour la période de compte rendu actuelle, nous avons recommandé que la Direction inclue une note indiquant qu'il existe des	<p>Mise en œuvre</p> <p>Comme indiqué plus haut, la Direction est d'accord avec notre recommandation de présenter le taux d'intérêt effectif utilisé pour calculer le coût de l'amortissement annuel d'un prêt en le comparant aux périodes précédentes. En outre, elle a comme convenu comptabilisé la part courante des emprunts à long terme au poste des dettes courantes dans l'État I du Rapport financier 2016.</p>

	obligations arrivant actuellement à échéance sur le total des emprunts à long terme déclarés dans la Note 4.12.	
7	Être plus vigilant à la mise en œuvre des dispositions des POS relatives aux déplacements dans le recouvrement des avances sur frais de déplacement <i>en souffrance</i> et au respect strict de la politique de GSM sur les demandes de remboursement de frais de déplacement <i>en suspens</i> en vertu de laquelle, si les demandes ne sont pas transmises dans le délai de 60 jour, elles doivent être recouvrées par le Centre de service mondial sous forme de déduction sur salaire.	<p>Mise en œuvre</p> <p>Conformément à notre recommandation, la Direction a continué d'assurer une étroite collaboration avec le Centre de services mondial pour veiller au strict respect de la politique sur les déplacements concernant les demandes de remboursement de frais de déplacement en suspens. La Direction a soumis un tableau actualisé qui indiquait que le nombre de demandes de remboursement de frais de déplacement en suspens a été réduit de façon significative.</p>

[Fin du document]